

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE DIRECTEUR TERRITORIAL  
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE**

**SESSION 2021**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Une note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 1 (concours externe)  
Coefficient : 3 (concours interne)

**RECTO**

**SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES**

*Ne retournez que suite au signal du responsable de salle*

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 40 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes directeur (trice) de l'école supérieure d'art de DEEAVILLE.

Le président de cet établissement public de coopération culturelle vous demande de rédiger une note de synthèse sur les possibilités et les enjeux des échanges et des relations à l'international tant pour les étudiants et les enseignants entrants et sortants que pour les personnels au sein des écoles supérieures d'art.

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « Mobilité internationale des étudiants : la grande disparité des aides régionales » – *Gabrielle RAMAIN – lemonde.fr* – mis à jour le 12 juillet 2017 – 5 pages
- Document 2 :** « Circulaire sur les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et aides à la mobilité internationale du ministère de la culture pour l'année 2017-2018 » (extrait) – *Ministère de la culture – circulaire.legifrance.gouv.fr* – 15 septembre 2017 – 2 pages
- Document 3 :** « Guide du programme » (extrait) – *Erasmus+ – ec.europa.eu* – Version 2 du 20 janvier 2017 – 5 pages
- Document 4 :** « Les écoles supérieures d'art françaises et l'international » (extrait) – *ANdÈA – andea.fr* – 2017 – 2 pages
- Document 5 :** « Rapport Jobbé-Duval pour améliorer la participation de la France au dialogue artistique international dans le domaine des arts visuels » (extraits) – *andea.fr* – Avril-Juillet 2008 – 18 pages
- Document 6 :** « Erasmus+, un système à deux vitesses » – *Gabrielle RAMAIN – Le Monde* – 30 août 2017 – 1 page
- Document 7 :** « Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants 2017-2018 » – *auvergnerhonealpes.fr* – 2017 – 1 page
- Document 8 :** « Fiche d'aide à la lecture du guide du programme Erasmus + 2020 » (extrait) – *www.erasmusplus-jeunesse.fr* – 30/01/2020 – 3 pages

#### Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## Mobilité internationale des étudiants : la grande disparité des aides régionales

Pour un séjour d'étude ou de stage à l'étranger, les étudiants peuvent percevoir une bourse du conseil régional, mais de l'Occitanie à la région Grand Est, les montants et critères d'attribution diffèrent fortement.

LE MONDE | 11.07.2017 à 15h54 • Mis à jour le 12.07.2017 à 17h38 | Par Gabrielle Romain



**Pour les étudiants, partir à l'étranger pour un échange entre universités ou écoles ou un stage représente un budget conséquent, entre billets d'avion, assurance, logement... Et les aides financières dont ils peuvent bénéficier ne varient pas seulement en fonction de leurs ressources financières, du pays, du type et de la durée du séjour envisagé : le lieu de leur établissement d'origine s'avère déterminant, puisque chaque région propose une aide dont elle fixe librement le montant, les critères d'attribution et la possibilité de cumul avec d'autres aides. Avec d'importants écarts : du côté des non-boursiers, les grands gagnants sont les étudiants de Corse et d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui peuvent recevoir respectivement jusqu'à 9 300 euros et 7 900 euros pour une année à l'étranger, en cumulant l'aide régionale et la bourse Erasmus +. A l'inverse, leurs camarades d'Ile-de-France dont le quotient familial dépasse 19 190 euros devront se contenter de l'aide Erasmus +, versée sans conditions de ressources, dont le montant est de**

## **150 euros à 450 euros mensuels selon qu'il s'agisse d'études ou de stages et en fonction du coût de la vie dans le pays d'accueil.**

Côté boursiers, les deux mêmes régions sont en tête, puisqu'ils pourront cumuler les aides précitées, et même bonifiées en Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'aide à la mobilité du ministère de l'éducation nationale, versées aux boursiers qui en font la demande auprès de leur université, et d'un montant de 400 euros/mois en 2016-2017. A noter : les étudiants boursiers continuent de recevoir la bourse du Crous pendant toute la durée de leur séjour à l'international.

### **Critères sociaux**

Plusieurs régions imposent un plafond de ressources maximum, au-dessus duquel les étudiants ne peuvent percevoir les bourses régionales de mobilité. C'est le cas en Ile-de-France où la bourse est réservée aux étudiants rattachés à un foyer fiscal non imposable ou dont le quotient familial ne dépasse pas 19 190 euros. Même constat pour la bourse Mermoz du conseil régional des Hauts-de-France et pour le « Passmonde » de la région Normandie, pour les familles cumulant 30 000 € de revenus net imposables maximum par part fiscale. En région Nouvelle-Aquitaine, il n'y a pas de plafond strict, mais la bourse reste « *destinée en priorité aux étudiants aux revenus modestes* », selon le site dédié à la mobilité du conseil régional. A l'inverse, la bourse « Mobi-Centre » de la région Centre-Val de Loire est attribuée sans condition de ressource, de même que la bourse de la collectivité territoriale de Corse ou encore celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Règles de cumul**

Il existe dans toutes les régions des règles qui encadrent l'attribution des bourses régionales et empêchent leur cumul avec d'autres aides financières, mais encore une fois, ces règles changent d'une région à l'autre. Ainsi, la bourse « Jeunes à l'international » de la région Bretagne n'est cumulable avec aucune autre aide financière (européenne, nationale, régionale, départementale ou locale), quand celle de la région Centre-Val de Loire l'est avec toutes les bourses, sauf celle d'Erasmus pour les séjours de stage. L'Ile-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire interdisent, elles, seulement le cumul avec la bourse du ministère de l'éducation nationale.

### **Montants variables**

L'écart entre régions se retrouve également sur les montants des bourses, leurs modalités de versement et leur calcul. Certaines sont hebdomadaires, comme en Hauts-de-France, où elle peut s'élever jusqu'à 92,40 € par semaine (dégressif en fonction du quotient familial, d'un montant maximum annuel de 2 400 €), d'autres sont forfaitaires comme en Grand Est où la bourse s'échelonne de 500 à 800 € selon la durée du séjour et sa nature (études ou stage). Certaines régions offrent aussi des majorations : les étudiants boursiers des Pays de la Loire peuvent voir le montant de leur bourse doubler par rapport aux non-boursiers, et atteindre 2 000 € pour leur année à l'étranger ; la région Grand Est offre, elle, 100 € supplémentaires

aux étudiants effectuant leur stage dans un pays frontalier (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

## **Le détail des aides à la mobilité internationale, région par région :**

- **Auvergne-Rhône-Alpes**

Pour l'année scolaire 2017-2018 l'aide à la mobilité internationale de la région Auvergne fusionne avec le programme « Explora'Sup » de la région Rhône-Alpes :

- allouée sans plafond de ressources ; - 36 semaines maximum consécutives ;
- d'un montant de 95 € par semaine, une aide forfaitaire de 530 € s'ajoutant pour les étudiants boursiers ;
- cumulable avec toutes les autres bourses ;
- une bourse plutôt destinée aux séjours d'études mais qui peut être attribuée pour des stages si l'établissement d'origine valide le dossier.

- **Bourgogne-Franche-Comté : « Acquisis » et « Dynastage »**

- attribuée en fonction du quotient familial, qui doit être inférieur ou égal à 25 830 € et de la destination ;
- le montant est calculé selon la destination et le quotient familial : de 380 euros/mois maximum pour les séjours de stage à 230 euros/mois maximum pour les séjours d'étude ;
- pour des séjours compris entre 3 et 10 mois ;
- cumulable la bourse du ministère de l'éducation nationale ainsi que la bourse Erasmus, mais pas avec d'éventuelles autres aides régionales.

- **Bretagne : « Jeunes à l'international »**

Un premier volet du dispositif s'adresse aux étudiants en BTS et DUT : il s'agit d'une bourse d'un montant mensuel de 200 € ainsi qu'une aide forfaitaire de départ de 150 € pour des séjours de 2 mois maximum.

Concernant les étudiants de licence et master, les modalités changent :

- une bourse mensuelle de 200 € par mois ;
- pour des séjours de 80 jours consécutifs minimum et de 10 mois maximum ;
- ne peut être cumulé avec aucune autre aide publique (européenne, nationale, régionale, départementale ou locale).

Dans les deux cas, cette bourse est attribuée sans condition de ressources.

- **Centre-Val de Loire : « Mobi-Centre »**

- 175 euros/mois pour un séjour en Europe et 260 euros/mois pour une mobilité hors Europe ;
- sans condition de ressources ;
- auxquels s'ajoute une majoration de 50 % si l'étudiant se rend dans une des zones prioritaires de coopération (région de Mopti au Mali ou la province du Hunan en Chine par exemple) ;
- s'adresse aux étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité d'étude (3 mois minimum) ou de stage (4 semaines au moins) ;

- non cumulable avec les bourses Erasmus + stage.

- **Corse**

- accordée sans conditions de ressources ;
- calculée sur la base de 100 € par semaine, mais le versement s'effectue en une seule fois avant le départ, selon la destination ;
- pour des séjours d'une semaine à douze mois ;
- n'est pas cumulable avec la bourse du ministère de l'éducation nationale.

- **Grand Est**

Pour l'année 2017-2018 l'ancien programme « Boussole » disparaît au profit d'une aide unifiée dans tous les départements de la nouvelle région :

- aide forfaitaire, sans condition de ressources, selon la nature et la durée du séjour : 500 € pour un séjour d'étude d'au moins 16 semaines, 400 € pour les stages de 12 à 15 semaines et 800 € pour les stages de 16 semaines et plus ;
- s'y ajoute une majoration de 200 € lorsque l'étudiant est boursier, et de 100 € s'il effectue un stage dans un pays frontalier (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse) ;
- le règlement de la bourse ne fait pas mention d'une interdiction de cumuler ces montants avec une autre aide financière.

- **Hauts-de-France : « Bourse Mermoz »**

- attribuée aux étudiants dont le foyer fiscal de rattachement ne déclare pas plus de 30 000 € de revenus imposables par part fiscale ;
- aide mensuelle jusqu'à 92,40 euros/semaine, le montant est dégressif selon le quotient familial ;
- ne peut être cumulée avec une autre aide financière de la région, ni avec la bourse du ministère.

- **Ile-de-France**

- l'aide est réservée aux foyers non imposables ou dont le quotient familial est inférieur ou égal à 19 190 euros ;
- la bourse est mensuelle et est comprise entre 250 et 450 € ;
- elle ne peut excéder dix mois ;
- n'est pas cumulable avec la bourse du Ministère de l'éducation nationale.

- **Normandie : le « Passmonde »**

- réservé aux étudiants dont le quotient familial est inférieur ou égal à 30 000 € ;
- le montant de la bourse dépend de la destination, pour le programme Erasmus + elle est constituée d'une aide forfaitaire de 200 € à laquelle s'ajoute une bourse hebdomadaire de 40 €. Pour les séjours hors Erasmus, c'est l'aide forfaitaire s'élève à 400 €, celle hebdomadaire reste identique ;
- le cumul de ces aides avec la bourse Erasmus et la bourse du ministère est possible, en revanche l'étudiant ne pourra pas bénéficier d'autres aides régionales.

- **Nouvelle-Aquitaine** : « Aquitaine Cap Mobilité »

- 80 % de cette bourse est accordée principalement sur critères sociaux, mais il n'est pas nécessaire d'être boursier du CROUS. Les 20 % restant s'adressent à des étudiants qui se rendent dans des régions ciblées spécifiquement dans le cadre de politiques de coopération internationale par leur établissement, dont la liste est disponible en ligne ;
- les séjours doivent être de trois à neuf mois ;
- son montant s'élève à 400 € par mois ;
- elle n'est pas cumulable avec la bourse du ministère, ni avec la bourse Erasmus.

- **Occitanie**

Malgré la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les académies de Toulouse et Montpellier conservent des fonctionnements distincts en 2017-2018 pour les bourses régionales d'aide à la mobilité internationale. Le conseil régional d'Occitanie précise que les dispositifs d'aide à la mobilité seront harmonisés entre les deux académies d'ici la fin de l'année.

Dans l'ex-région Midi Pyrénées, une aide est accordée :

- sur critères sociaux ;
- pour un séjour d'étude quelle que soit la destination (Europe et en dehors) ;
- elle est d'un montant de 70 € hebdomadaire ;
- pour les stages, c'est une aide forfaitaire qui est proposée aux étudiants : 300 € pour un séjour entre 6 et 11 semaines et 600 € pour un séjour d'au moins trois mois ;
- ces aides ne sont pas cumulables avec la bourse Erasmus.

L'ex-région Languedoc-Roussillon accorde chaque année une enveloppe globale aux établissements d'enseignement supérieur, qui décident du montant et des critères d'attribution, il est donc nécessaire de se rapprocher du service des relations internationales de chacun pour en connaître le détail.

A titre d'exemple, l'aide accordée à l'université Paul Valéry à Montpellier est de 900 € lorsque l'étudiant effectue un semestre d'échange et de 1 800 € s'il part l'année complète. Tous les étudiants qui souhaitent partir en mobilité, sans plafond de revenus.

- **Pays de la Loire** : « Envoléo »

- ce programme offre une aide forfaitaire entre 500 et 1 000 € selon les autres bourses perçues par l'étudiant, elle peut aller jusqu'à 2 000 € pour les étudiants boursiers ;
- le séjour doit être d'au minimum trois mois consécutifs ;
- toutes les destinations sont éligibles (hors outre-mer et Monaco) ;
- cette bourse n'est pas cumulable avec l'aide à la mobilité internationale du ministère de l'éducation nationale.

- **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : « Prame »

La région PACA apportait une aide financière pour les séjours d'étude et de stage jusqu'en 2015-2016 via le programme d'aide à la mobilité étudiante (Prame), mais en 2016-2017 cette bourse s'est retrouvée limitée aux mobilités de stage. La région a mis en place une aide transitoire pour les séjours d'étude, dont on ne sait pas à l'heure actuelle si elle est reconduite pour l'année prochaine :

- cette aide est destinée aux étudiants dont le quotient familial est inférieur ou égal à 24 000 € ;
- il est nécessaire d'être étudiant dans la région depuis au moins un an, ou d'avoir obtenu son bac en PACA ;
- son montant est de 100 € maximum par semaine pour un foyer fiscal en région PACA et de 75 € si le foyer fiscal se situe hors de la région, sachant que la bourse est calculée en fonction du quotient familial ;
- le séjour doit être de 8 à 20 semaines ;
- elle n'est cumulable avec aucune autre bourse.

**Annexe 2 Critères d'attribution**

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit également satisfaire à des conditions d'âge et de nationalité.

**1 - Conditions d'âge**

Être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de formation supérieure, dans le cas d'une première demande de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. À partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études pour continuer à bénéficier d'une bourse.

La limite d'âge peut être reculée en fonction de la durée du service civique (articles L.120-1 et suivants du code du service national), du volontariat dans les armées ou du volontariat civil (articles L. 121-1 et suivants du même code) ou du volontariat international (articles L. 122-1 et suivants du même code). Pour tout étudiant, la limite d'âge est reculée d'un an par enfant élevé.

Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

**2 - Conditions de nationalité**

Les étudiants suivants peuvent percevoir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

**2.1 Étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un autre État partie à l'espace économique européen ou de la Confédération suisse.**

Outre les conditions générales, le ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un autre État partie à l'espace économique européen doit, en application des articles 7 et 10 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, remplir l'une des conditions suivantes:

- avoir précédemment occupé un emploi en France, à temps plein ou à temps partiel. L'activité doit être réelle et effective et avoir été exercée en qualité de salarié ou de non salarié;
- justifier que l'un de ses parents, son tuteur légal ou le délégataire de l'autorité parentale a perçu des revenus en France.

La condition de détention de la qualité de travailleur communautaire ou d'enfant de travailleur communautaire n'est pas exigée pour l'étudiant qui atteste d'un certain degré d'intégration dans la société française. Le degré d'intégration est apprécié notamment au vu de la durée du séjour (un an minimum), de la scolarité suivie en France ou encore des liens familiaux en France. Cette condition n'est en tout état de cause pas exigée si l'étudiant justifie de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France (article 24 de la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres).

L'ensemble de ces dispositions est applicable aux ressortissants de la Confédération suisse, en application des articles 3 et 9 de l'annexe 1 de l'accord sur la libre circulation des personnes, signé le 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses États membres.



## 2.2 Étudiant de nationalité étrangère

Outre les conditions générales, l'étudiant de nationalité étrangère doit remplir l'une des conditions suivantes:

- avoir le statut de réfugié reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou par la Cour nationale du droit d'asile en application des dispositions de l'article L. 713-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile;
- être titulaire d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident délivrée en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Dans ce cas, l'étudiant doit en outre être domicilié en France depuis au moins deux ans et attester d'un foyer fiscal de rattachement (père, mère, tuteur légal ou délégataire de l'autorité parentale) en France depuis au moins deux ans. Cette dernière condition est appréciée au 1er septembre de l'année universitaire pour laquelle la bourse est sollicitée;
- être Andorran de formation française ou franco-espagnole. L'étudiant étranger dont les parents résident en Andorre est en droit de bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux dans les mêmes conditions que l'étudiant étranger domicilié en France.

### 3 - Cas d'exclusion du bénéfice des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Sont exclus du bénéfice d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux:

- les fonctionnaires stagiaires, les agents titulaires des fonctions publiques de l'État, territoriale ou hospitalière, en activité, en disponibilité, en congé sans traitement;
- les personnes inscrites au Pôle emploi comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'aides à l'insertion et/ou à la formation professionnelle à l'exclusion des personnes ayant signé un contrat dans le cadre d'un emploi d'avenir professeur;
- les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en congé individuel de formation;
- les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage dans le secteur public, non industriel et commercial (cf. circulaire conjointe du ministère chargé de la fonction publique et du ministère chargé du travail du 8 avril 2015);
- les personnes percevant une pension de retraite;
- les étudiants qui suivent des cours de mise à niveau linguistique dans un État étranger.

## Critères d'éligibilité supplémentaires pendant la mise en œuvre du projet de mobilité du personnel

<p><b>Organisations participantes éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mobilité du personnel à des fins d'enseignement:</b> L'organisation d'accueil doit être un EES d'un pays membre du programme en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou un EES d'un pays partenaire reconnu par les autorités compétentes et ayant signé un accord interinstitutionnel avec le partenaire d'envoi issu d'un pays participant au programme avant que la mobilité n'ait lieu. L'organisation d'envoi doit être:           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un EES d'un pays membre du programme en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou un EES d'un pays partenaire reconnu par les autorités compétentes et ayant signé un accord interinstitutionnel avec le partenaire d'accueil issu d'un pays participant au programme; ou</li> <li>○ toute organisation publique ou privée d'un pays membre du programme active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Cette organisation peut être par exemple:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– une petite, moyenne ou grande entreprise, publique ou privée (y compris les entreprises sociales);</li> <li>– un organisme public au niveau local, régional ou national;</li> <li>– un partenaire social ou autre représentant de la vie professionnelle, y compris les chambres de commerce, les associations d'artisans/professionnelles et les syndicats;</li> <li>– un institut de recherche;</li> <li>– une fondation;</li> <li>– une école/un institut/un centre éducatif (de tous niveaux, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement secondaire supérieur, y compris l'enseignement professionnel et l'éducation des adultes);</li> <li>– une organisation, ONG ou association sans but lucratif;</li> <li>– un organisme proposant des services de conseil et d'orientation professionnelle et des services d'information.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▪ <b>Mobilité du personnel à des fins de formation:</b> L'organisation d'envoi doit être un EES d'un pays membre du programme en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou un EES d'un pays partenaire reconnu par les autorités compétentes et ayant signé un accord interinstitutionnel avec le partenaire d'accueil issu d'un pays participant au programme avant que la mobilité n'ait lieu. L'organisation d'accueil doit être:           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un EES d'un pays membre du programme en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou un EES d'un pays partenaire reconnu par les autorités compétentes et ayant signé un accord interinstitutionnel avec un partenaire issu d'un pays participant au programme; ou</li> <li>○ toute organisation publique ou privée d'un pays membre du programme active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Voir les exemples à la page précédente.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Durée des activités</b></p>	<p>De 2 jours (5 jours en provenance et à destination des pays partenaires) à 2 mois, hors durée du voyage. Dans le cadre des activités de mobilité entre pays participant au programme, les 2 jours minimums doivent être consécutifs. Les activités d'enseignement comprendront dans tous les cas au minimum 8 heures d'enseignement par semaine (ou toute autre période de séjour plus courte). Si l'activité de mobilité dure plus d'une semaine, le nombre minimum d'heures d'enseignement pour une semaine incomplète devrait être proportionnel à la durée de cette semaine.</p>
<p><b>Lieu(x) de l'activité</b></p>	<p>Le personnel doit effectuer son activité de mobilité dans un pays membre du programme ou dans un pays partenaire différent du pays de l'organisation d'envoi et du pays de résidence du personnel.</p>

<p><b>Participants éligibles</b></p>	<p>Mobilité du personnel à des fins d'enseignement: le personnel travaillant dans un EES d'un pays membre du programme ou d'un pays partenaire. Les membres du personnel d'entreprises travaillant dans toute organisation publique ou privée d'un pays membre du programme active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse (y compris les doctorants employés) ayant été invités à enseigner dans un EES d'un pays participant au programme.</p> <p>Mobilité du personnel à des fins de formation: le personnel travaillant dans un EES d'un pays membre du programme ou d'un pays partenaire.</p>
--------------------------------------	--

### Informations complémentaires pour les activités de mobilité entre pays participant au programme et pays partenaires

Le budget disponible pour les activités de mobilité entre pays participant au programme et pays partenaires est réparti entre différentes régions du monde en 12 enveloppes budgétaires, dont les montants diffèrent. De plus amples informations sur les montants disponibles dans chaque enveloppe budgétaire seront publiées sur les sites web des Agences nationales.

En général, les fonds devront être utilisés en respectant un équilibre géographique. L'UE a fixé plusieurs objectifs concernant l'équilibre géographique et les priorités, qui doivent être réalisés au niveau européen sur toute la durée du programme (2014-2020). Ces objectifs ne doivent pas être atteints par des établissements d'enseignement supérieur à titre individuel mais les Agences nationales en tiendront compte pour attribuer les fonds disponibles. De plus, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à travailler avec des partenaires des pays partenaires les plus pauvres et les moins avancés.

Voici les **objectifs géographiques** fixés pour les activités de mobilité entre pays participant au programme et pays partenaires au niveau de l'UE d'ici 2020:

- avec les pays d'Asie et d'Amérique latine, 25 % des fonds devraient être utilisés pour organiser des mobilités avec les pays les moins avancés de la région, c'est-à-dire :
  - pour l'Asie: l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Laos, le Népal, le Bhoutan et le Myanmar;
  - pour l'Amérique latine: la Bolivie, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay;
- pas plus de 30 % du budget disponible pour l'Asie devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec la Chine et l'Inde;
- et pas plus de 35 % du budget disponible pour l'Amérique latine ne devraient être consacrés au Brésil et au Mexique.

Vu l'obligation d'organiser des activités de mobilité qui contribuent à l'aide au développement avec des pays des régions 6, 7, 8, 9, 10 et 11<sup>28</sup>, les activités de mobilité d'étudiants de cycles courts et des premier et deuxième cycles sont limitées à des mobilités entrantes de pays partenaires vers des pays participant au programme<sup>29</sup>. Les mobilités sortantes vers ces régions ne sont disponibles qu'au niveau du doctorat et pour le personnel.

Quelques exceptions seront toutefois faites pour certains pays participant au programme. Veuillez consulter à ce propos le site web de votre Agence nationale.

Enfin, les établissements d'enseignement supérieur sont libres d'introduire des demandes pour 100% de mobilité du personnel ou 100% de mobilité d'étudiants ou pour toute combinaison de ces activités de mobilité, à condition de respecter tout critère secondaire fixé par l'Agence nationale (voir section ci-dessous).

### Critères secondaires fixés par les Agences nationales pour les activités de mobilité entre pays participant au programme et pays partenaires

Lorsque l'enveloppe budgétaire pour une région ou un pays partenaire spécifique est limitée, l'Agence

<sup>28</sup> À titre indicatif uniquement. Sous réserve des dispositions de l'Accord de partenariat de Cotonou révisé et du cadre financier pluriannuel 2014-2020.

<sup>29</sup> Voir la section « pays éligibles » dans la Partie A du présent Guide.

nationale peut choisir d'ajouter un ou plusieurs critères secondaires de la liste ci-dessous. Si une Agence nationale décide d'utiliser des critères secondaires, cette décision doit être communiquée avant la date limite, notamment sur le site web de l'Agence nationale.

- Le niveau du diplôme (par exemple, limiter les demandes à un ou deux cycles: licence, master ou doctorat);
- Privilégier la mobilité du personnel ou la mobilité des étudiants;
- Limiter la durée des périodes de mobilité (par exemple, limiter les activités de mobilité d'étudiants à 6 mois, ou celles du personnel, à 10 jours).

### Critères d'attribution pour un projet de mobilité dans les pays membres du programme<sup>30</sup>

Aucune évaluation qualitative n'est prévue (la qualité ayant été évaluée au stade de la demande de charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou lors de la sélection d'un consortium de mobilité national) et, par conséquent, il n'existe aucun critère d'attribution.

Toutes les demandes de subvention éligibles (après vérification de l'éligibilité) seront acceptées.

Le montant de la subvention maximale octroyée dépendra de plusieurs facteurs:

- le nombre de périodes de mobilité et de mois/jours demandés;
- La performance passée du candidat en ce qui concerne le nombre de mobilités, la qualité de l'exécution des activités et de la gestion financière, lorsque l'organisation candidate a déjà bénéficié d'une subvention similaire au cours des précédentes années;
- le budget national total alloué à l'action de mobilité

### CRITERES D'ATTRIBUTION POUR UN PROJET DE MOBILITE ENTRE LES PAYS MEMBRES DU PROGRAMME ET LES PAYS PARTENAIRES

Les demandes de subvention éligibles (après vérification de l'éligibilité) seront évaluées sur la base des critères suivants:

<p><b>Pertinence de la stratégie (30 points maximum)</b></p>	<p>La mesure dans laquelle le projet de mobilité prévu est pertinent pour la stratégie d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur impliqués (dans le pays membre du programme et dans le pays partenaire) et le raisonnement employé pour choisir la mobilité du personnel et/ou des étudiants.</p>
<p><b>Qualité des modalités de coopération (30 points maximum)</b></p>	<p>La mesure dans laquelle l'organisation candidate possède une expérience en matière de gestion de projets similaires avec des établissements d'enseignement supérieur dans le pays partenaire et la clarté de la description des responsabilités, des rôles et des tâches répartis entre les partenaires.</p>
<p><b>Qualité de la conception et de la mise en œuvre de l'activité (20 points maximum)</b></p>	<p>L'exhaustivité et la qualité des modalités de sélection des participants, le soutien fourni à ceux-ci et la reconnaissance de leur période de mobilité (en particulier dans le pays partenaire).</p>

<sup>30</sup>Mobilité dans les deux sens

<b>Impact et diffusion (20 points maximum)</b>	L'impact potentiel du projet sur les participants, les bénéficiaires et les organisations partenaires au niveau local, régional et national et la qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet de mobilité au niveau des facultés et de l'établissement et, le cas échéant, au-delà, tant dans les pays membres du programme que dans les pays partenaires.
--	--

Le candidat expliquera comment le projet répond à ces quatre critères du point de vue de son propre établissement (ou d'établissements dans le cas de demandes soumises par des consortia) et du point de vue des établissements des pays partenaires.

Pour être éligibles à un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points au total et au moins 15 points pour la « Pertinence de la stratégie »

L'attribution du budget disponible pour chaque région sera décidée sur la base d'un classement régional des activités de mobilité planifiées avec chaque pays partenaire.

La subvention octroyée à l'établissement d'enseignement supérieur dépendra de plusieurs facteurs:

- le nombre de périodes de mobilité et de mois/jours demandés;
- le budget alloué par pays ou par région;
- l'équilibre géographique au sein d'une région ou d'une sous-région déterminée.

L'Agence nationale peut financer des activités de mobilité avec un pays partenaire moins bien classé au niveau régional lorsqu'il est nécessaire de garantir un équilibre géographique au sein de la région concernée, tel que défini par les objectifs géographiques mentionnés ci-dessus.

L'Agence nationale n'est pas tenue de financer l'ensemble des mobilités demandées pour un pays partenaire donné si la demande est jugée excessive au regard du budget disponible.

Dans la mesure du possible et parallèlement aux critères généraux relatifs au classement général et à l'équilibre géographique, l'Agence nationale s'efforcera de garantir une répartition large du budget disponible pour éviter la prédominance d'un petit nombre d'EES. Elle veillera à être aussi inclusive que possible, en maximisant la participation de parties prenantes sans compromettre la qualité, l'équilibre géographique ou la taille critique minimale par projet de mobilité, de manière à en garantir la faisabilité.

**De quelle accréditation les candidats ont-ils besoin pour ce projet de mobilité ?**

**Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur**

L'octroi d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur constitue une condition préalable à remplir par tous les établissements d'enseignement supérieur établis dans un pays membre du programme et souhaitant participer à un projet de mobilité de l'enseignement supérieur en tant qu'établissement d'enseignement supérieur individuel ou en tant que membre d'un consortium de mobilité nationale. Chaque année, la Commission européenne - via l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » - publie un appel à propositions spécifique établissant les conditions particulières à respecter et les critères qualitatifs à remplir pour obtenir une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur. Cet appel à propositions est disponible sur le site web de l'Agence exécutive.

Les EES établis dans un pays partenaire doivent être accrédités par l'organisation nationale d'accréditation compétente. Ces EES n'étant pas éligibles à une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, ils doivent en plus avoir conclu un accord interinstitutionnel avec leur(s) partenaire(s) de pays membres du programme reprenant les principes de la charte.

**Accréditation de consortium de l'enseignement supérieur**

Un établissement d'un pays membre du programme soumettant une demande au nom d'un consortium de mobilité nationale doit être en possession d'une accréditation de consortium valable. Cette accréditation est délivrée par l'Agence nationale qui évalue les demandes de financement des projets de mobilité de l'enseignement supérieur. Les demandes d'accréditation et de subvention de projets de mobilité peuvent être introduites en même temps. Toutefois, les subventions pour des projets de mobilité ne seront accordées

qu'aux EES et organisations qui auront finalement obtenu leur accréditation. Pour obtenir une accréditation de consortium, il y a lieu de remplir les conditions suivantes:

Critères d'éligibilité

<p><b>Établissements participants éligibles</b></p>	<p>Un consortium de mobilité national de l'enseignement supérieur peut se composer des organisations participantes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les établissements d'enseignement supérieur possédant une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur valide (voir la section « Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur » ci-dessus pour plus d'informations sur la charte, ainsi que l'annexe I du présent guide); et</li> <li>▪ toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse (voir les exemples d'établissements participants éligibles à la page précédente).</li> </ul> <p>Chaque établissement participant doit être établi dans le même pays membre du programme.</p>
<p><b>Qui peut soumettre une demande ?</b></p>	<p>Tout établissement participant éligible peut agir en tant que coordinateur et introduire une demande au nom de tous les établissements participant au consortium.</p>
<p><b>Nombre d'organisations participantes</b></p>	<p>Un consortium de mobilité national doit comprendre au minimum trois établissements participants éligibles, dont deux EES d'envoi.</p> <p>Tous les établissements membres du consortium de mobilité national doivent être mentionnés au moment de l'introduction de la candidature d'accréditation de consortium.</p>
<p><b>Durée de l'accréditation de consortium</b></p>	<p>Pendant toute la durée des appels à propositions annuels consécutifs et jusqu'à l'appel 2020.</p>
<p><b>Où soumettre sa demande ?</b></p>	<p>À l'Agence nationale du pays dans lequel est établi l'établissement candidat.</p>
<p><b>Quand soumettre sa demande ?</b></p>	<p>Les candidats doivent soumettre leur demande d'accréditation au plus tard le <b>2 février à 12 heures (midi, heure de Bruxelles)</b> pour les projets débutant le 1<sup>er</sup> juin de la même année.</p>
<p><b>Comment soumettre une demande ?</b></p>	<p>Voir la partie C du présent guide pour plus d'informations sur la marche à suivre pour soumettre une demande.</p>

## La mobilité

La mobilité est obligatoire dans 22% des écoles.

- Lorsque la mobilité est obligatoire, elle l'est en année 4 (semestre 7 le plus souvent et parfois 8), pour une durée minimale de 2 mois pour le stage et de 3 ou 4 mois pour une mobilité d'études. On retrouve ces mêmes caractéristiques, que la mobilité soit obligatoire ou non : 81% des étudiants en mobilité sont en année 4.
- Elle est quasi inexistante en 1<sup>ère</sup> année.
- S'agissant de la mobilité entrante, elle se répartit principalement entre les années 2, 3 et 4.
- En moyenne, chaque année, 3 étudiants par école partent en mobilité sans financement.

La mobilité collective des étudiants, en moyenne dans chaque école, chaque année, c'est :

- 1,5 workshop à l'étranger pour une dizaine d'étudiants
- 2 voyages pédagogiques à l'étranger pour une cinquantaine d'étudiants

27% des écoles proposent des résidences ou post-diplômes à l'étranger, la plupart du temps réservés aux seuls diplômés de l'école.

Dans le réseau des 45 écoles d'art, chaque année, 250 enseignants ont bénéficié d'au moins une mobilité (individuelle, collective, recherche, enseignement, formation...). Ce qui représente 320 mobilités (un même enseignant peut partir plusieurs fois) : 1/3 est individuelle, 2/3 collective.

## La mobilité sortante

1 500 étudiants sont en mobilité sortante (études, stage, projet) chaque année dans le réseau (12,5% des étudiants), dans plus de 60 pays de destination :

- 14% en Belgique
- 12% au Royaume-Uni
- 9% en Allemagne, 7% au Canada
- 6% en Italie, 5% en Hollande
- 5% aux États-Unis, 4% en Chine
- 4% en Pologne
- 34% vers d'autres pays
- 81% sont en année 4
- 0,2% sont en 1<sup>ère</sup> année
- 9% sont en année 2
- 5% sont en année 3
- 4% sont en année 5
- 0,8% sont en post-master
- (3<sup>e</sup> cycle ou post-diplôme)

- 54% des étudiants se trouvent dans une école ou une université partenaire
- 32% des étudiants sont en stage
- 14% des étudiants portent un projet

## Les dispositifs de soutien financier à la mobilité étudiante

100% des écoles ont accès aux bourses Erasmus :

- 230 € mensuels en moyenne pour une bourse Erasmus études
- 295 € mensuels en moyenne pour une bourse Erasmus stage

Aides accordées par l'école

51% des écoles octroient une aide (généralement quand l'étudiant ne bénéficie pas d'une bourse par ailleurs) :

- 28% des écoles octroient une aide forfaitaire à la mobilité (200 € mensuels en moyenne)
- 23% des écoles octroient une aide par la prise en charge du voyage (100% ou 50% d'un aller-retour)

Ces aides sont parfois conditionnées au fait d'être boursier

Aides accordées par les régions

- 96% des écoles ont accès à des aides de la Région pour la mobilité étudiante
- 295 € mensuels en moyenne pour une mobilité études
- 311 € mensuels en moyenne pour une mobilité stage

Ces bourses sont parfois conditionnées au fait d'être boursier ou d'aller dans un pays Erasmus+

Autres dispositifs

- Bourses de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) : 300 € mensuels
- Bourses de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) : forfait global de 200 €
- Aides du département ou via le jumelage de villes (frais de transport pris en charge)

Ces bourses sont parfois conditionnées au fait d'être boursier ou d'aller dans un pays Erasmus+

## Pédagogie et recherche

- 200 enseignants sont de nationalité étrangère dans le réseau
- 12% des enseignants PEA sont étrangers (15% des ETP)
- 400 intervenants étrangers chaque année dans le réseau

- 60 étrangers comme jury de concours, de diplômes et soutenances
- 10 diplômes binationaux actuels ou en préfiguration
- 1 master Erasmus Mundus en préparation, il concerne six écoles du réseau Écart : Ensa Limoges, La Cambre (Bruxelles), Villa Arson (Nice), Pavillon Bosio (Monaco), Esba Talm et HEAD (Genève)

200 institutions partenaires étrangers pour la recherche

- 1/4 sont des universités ou écoles d'art, 3/4 sont des institutions artistiques ou de création)
- 3,5 déplacements annuels à l'étranger par école en moyenne pour la recherche

## Les étudiants étrangers

- 2 400 étudiants étrangers dans le réseau
- 1 500 inscrits et 900 en mobilité entrante.
- 4% des étudiants inscrits en VAE (validation des acquis de l'expérience) sont étrangers

1 500 étudiants étrangers inscrits dans le cursus via un recrutement (12,5% des étudiants), en provenance de plus de 70 pays :

- 31% viennent de Chine
- 20% viennent de Corée du sud
- Arrivent ensuite l'Algérie (5%), le Brésil (3%), Taiwan (2%), la Russie (2%) et la Colombie (2%)
- 35% autres pays

- 7,8% des étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année sont étrangers
- 14,2% des étudiants inscrits (hors 1<sup>ère</sup> année) sont étrangers

Modes de recrutement des étudiants étrangers inscrits :

- 42% par le concours d'entrée
- 37% par commission d'équivalence
- 12% via CampusArt
- 6% par une commission ad hoc suite à une mobilité entrante
- 3% par la sélection propre au 3<sup>e</sup> cycle ou au post-diplôme

Campus Art

Dispositif qui s'attache surtout aux candidats hors Europe :

- Pré-inscriptions en forte hausse
- Prépondérance de la Chine, puis dans une moindre mesure de l'Algérie et de la Tunisie

- 170 étudiants inscrits dans une école d'art publique via le dispositif en 2016 (contre 26 en 2011)

900 étudiants en mobilité entrante chaque année dans le réseau, en provenance de plus de 30 pays :

- 13% viennent du Royaume-Uni
- 10% viennent d'Allemagne
- 9% viennent d'Espagne
- 9% viennent de Roumanie
- Arrivent ensuite la Grèce, l'Inde, l'Italie, la Chine, la Pologne avec 4-6% chacun
- 30% autres pays

7% des étudiants (hors 1<sup>ère</sup> année) sont des étrangers en mobilité

- 50% des entrants sont en option art
- 38% sont en option design
- 9% sont en option communication
- 3% des entrants sont en 1<sup>ère</sup> année
- 0,6% des étudiants de 1<sup>ère</sup> année sont des étrangers en mobilité

3% des entrants sont en 1<sup>ère</sup> année

- 24% des entrants sont en année 2
- 32% des entrants sont en année 3
- 34% des entrants sont en année 4
- 6% des entrants sont en année 5
- 1% des entrants sont en post-master

## L'accueil des réfugiés

Une quinzaine de réfugiés ont été accueillis en provenance de Syrie, Albanie, Azerbaïdjan, Irak. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place à l'Ensad, l'esa Dunkerque-Tourcoing et aux Beaux-arts de Paris.

## Les langues

77% des écoles dispensent des cours en langue étrangère (en anglais).

Ces cours sont dispensés en 1<sup>er</sup> cycle et parfois aussi en 2<sup>nd</sup> cycle.

Ces cours dispensés en anglais sont des cours théoriques ou pratiques, par exemple : peinture, vidéo, philosophie, arts des espaces anglophones, cultural studies, design, workshops de 3<sup>e</sup> cycle...

Moins de 5% des écoles proposent des cours dans une autre langue que l'anglais (espagnol...)

- 16% des écoles dispensent elles-mêmes des cours de Français Langue Étrangère (FLE)
- 53% des écoles proposent des cours de FLE qui sont dispensés par une université partenaire

- 31% des écoles n'en proposent pas ils sont gratuits dans 73% des cas

Certaines écoles préparent à des certifications de niveaux de langue :

- International English Language Testing System IETLS 18%
- Test of English as a Foreign Language TOEFL 14%
- Test de connaissance du français TCF 7%
- Cambridge English Certificate CEC 5%

## Les dispositifs pour les non francophones

5 écoles ont mis en place des classes préparatoires ou formations spécialement dédiées aux étudiants étrangers et aux non francophones en particulier, qui allient apprentissage de la langue française et préparation des concours d'entrée aux écoles d'art.

## Partenaires et réseaux

Adhésion des écoles à des réseaux internationaux ou dédiés à l'international

- 38% des écoles sont membres d'ELIA
- 34% d'Art Accord France
- 14% de Cumulus

Certaines sont membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), de l'Association européenne des conservatoires (AEC), de B network, des Rencontres arts et multimédia en Méditerranée (Rami), de Villes créatives Unesco de design, Réseau ECART (European Ceramic Art and Research Team), Glass Is Tomorrow...

Partenaires internationaux  
Chaque école a en moyenne :

- 14 pays partenaires dans l'UE
- 8 pays partenaires hors UE
- 26 universités/écoles partenaires dans l'UE
- 10 universités/écoles partenaires hors UE

## Zones de prospection

- 1/3 des écoles déclarent prospecter en Amérique du sud, notamment en Argentine, au Chili, au Pérou, au Mexique, au Brésil ou en Colombie

- L'Europe vient en 2<sup>e</sup> position avec 20% des écoles en prospection : la Belgique et la Suisse principalement, puis l'Europe du nord (Pays-Bas, Royaume-Uni et Lituanie) et, dans une moindre mesure, l'Italie, l'Espagne et le Portugal
- Viennent ensuite le Maghreb/ Proche Orient avec 14% (Tunisie, Maroc, Liban, Israël) et l'Asie avec 12% (Corée du sud, Chine, Inde, Cambodge, Vietnam, Japon)
- Les zones mentionnées ensuite sont : États-Unis 9%, Afrique subsaharienne (Sénégal, Mozambique) 7%, puis l'Australie et le Canada (Québec)

## Économie de l'international

Chaque école consacre en moyenne 1,5% de son budget de fonctionnement à l'international :

- 87% des écoles sont financées par des programmes européens : Essentiellement Erasmus (40 000 € en moyenne/an). Certaines écoles ont reçu des financements Interreg IV et Europe Programme Culture
- 55% ont d'autres financements internationaux (outre les dispositifs d'aide à la mobilité cités plus hauts régions, OFAJ, OFQJ, départements, villes dans le cadre de jumelages...) : ambassades, Institut français (programme Entr'Écoles), Centres Franco-Allemand...

86% des écoles ne pratiquent pas de tarifs différenciés pour les étudiants hors UE :

- frais d'inscription moyens pour les étudiants français boursiers : 424 €
- frais d'inscription moyens pour les étudiants français et européens non boursiers : 522 €
- frais d'inscription moyens payés par un étudiant hors UE : 585 €

14% des écoles pratiquent de tarifs différenciés pour les étudiants hors UE. Frais d'inscription moyens lorsqu'ils sont spécifiques : 1075 €

L'administration des relations internationales dans les écoles  
En moyenne, dans chaque école, les affaires internationales et la mobilité sont gérées par :

- un personnel administratif équivalant à un poste à temps plein
- un enseignant de PEA travaillant à temps partiel sous la forme de décharges ou de messages temporaires



# AVANT PROPOS

## Olivier KAEPPELIN

Délégué aux arts plastiques, Ministère de la Culture et de la Communication

**Un certain nombre d'observateurs et de professionnels publics et privés, français et étrangers, s'accordent sur deux points : la vitalité et la qualité de la création plastique en France et son déficit de visibilité, à l'étranger, comme à l'intérieur de nos frontières.**

Il est aujourd'hui clair qu'une politique d'exportation, de promotion de cette scène, quel que soit son engagement, ne peut être suffisante. Il n'y aura pas de vraie connaissance de cette création, s'il n'y a pas à l'instar de l'Angleterre ou de l'Allemagne une scène française suffisamment montrée par les galeries, les fondations, les institutions de notre pays, s'il n'y a pas une véritable politique de l'offre, une réelle présence des œuvres dans les lieux d'expositions afin de mieux les comprendre, les désirer et susciter l'envie de les montrer. Ces politiques de diffusion publique et privée prennent tout leur sens, non dans la perspective d'un protectionnisme étroit mais dans celle d'un véritable dialogue international.

Comme chacun sait, il est indispensable, pour dialoguer, que les termes de la relation soient identifiés et affirmés afin de permettre un échange fructueux. Ce choix implique, comme pour le secteur du cinéma, un engagement volontaire des professionnels, sans complexes inutiles. Cette offre et ces échanges doivent se situer à différents niveaux : ceux des créateurs, des professionnels, mais aussi des enseignants, des chercheurs et des étudiants.

Il nous faut, aujourd'hui, favoriser la mobilité et les rencontres, notamment, pour les plus jeunes, à travers l'harmonisation des systèmes d'enseignements et d'équivalences européens et internationaux. Il est important de permettre un meilleur accès à la culture française contemporaine, ce qui implique de la replacer au sein des cultures du monde.

Il est essentiel qu'avec nos partenaires nous travaillions à ces dynamismes d'attractivité réciproque. Enfin, grâce aux soutiens publics et privés, nous devons favoriser dans tous les secteurs ceux qui prennent des initiatives précises, pragmatiques, efficaces pour montrer, diffuser, accompagner les œuvres des créateurs à l'étranger. Aujourd'hui cet esprit d'entreprise en direction de l'international n'est pas toujours facile à développer. A l'heure de la mondialisation, de l'addition infinie des propositions, il demande beaucoup d'engagement, d'originalité et d'inventivité, tant sur les plans économiques et financiers que sur ceux de la prospection et de la communication.

C'est sur ces différents sujets qu'ont travaillé les groupes composés de professionnels, publics et privés, réunis par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la Culture et de la Communication et Culturesfrance. Je tiens à souligner que, très vite, les analyses ont convergé sur des propositions d'opération immédiates et concrètes comme sur des objectifs à moyen terme. La création plastique contemporaine occupe, enfin, dans notre pays une place plus conforme à la qualité et à la diversité de ses créateurs.

Il est essentiel de leur permettre de mieux échanger, de mieux partager, de mieux faire connaître cette part de notre culture faite d'innovation et de création dans un contexte international multipolaire et complexe où il est important d'affirmer ses convictions et de participer au débat.

**Olivier POIVRE D'ARVOR**  
Directeur de Culturesfrance

## **L'INTERNATIONAL COMMENCE EN FRANCE**

« L'international, ça commence en France ». C'est ici même qu'il faut assurer un meilleur équilibre entre l'accueil en France des artistes étrangers et la présentation de nos artistes sur notre propre territoire et hors de nos frontières.

Cet équilibre contribuera à rendre la scène française plus attractive pour les artistes étrangers désireux de s'implanter en France, et par là même à assurer une meilleure reconnaissance des artistes travaillant dans notre pays, quelle que soit leur origine, sur la scène internationale.

Notre participation au dialogue international est trop souvent présentée comme trop faible, mais il s'agit d'apporter plus de nuance à ce constat au vu de certains indicateurs internationaux de référence qui montrent que la France occupait la même 4<sup>e</sup> place de 1979 à 2006, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Une action volontariste pour la promotion de la musique ou du cinéma français à l'étranger a porté ses fruits en l'espace de dix années. L'art contemporain est une formidable vitrine qui doit bénéficier du même type d'actions conjointes entre tous les partenaires sur notre territoire pour faire de ces formes de création actuelles des fers de lance de la promotion de la France à l'étranger.

Il n'est pour cela qu'à s'appuyer sur l'exceptionnelle diversité de notre scène artistique.

C'est de cette richesse d'expressions multiples de la création française et de celles issues des multiples immigrations, venues d'autres continents et d'Europe, dont nous devons revendiquer l'héritage pour décupler leur formidable essor sur le marché international.

Ce dialogue doit être le plus ouvert possible entre les cultures, entre le public et le privé, entre les acteurs eux-mêmes du monde de l'art contemporain, professionnels ou collectionneurs, et ceux qui en sont les spectateurs.

C'est à partir de la constitution, du renforcement ou de la participation à des réseaux internationaux, et de la circulation des artistes et des professionnels à l'intérieur de ces réseaux, que nous pourrions efficacement opérer un redressement significatif de la place des artistes français sur la scène artistique internationale.

# INTRODUCTION

**Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes a fait part à Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, de son souhait d'engager un plan d'action afin d'amplifier la participation des artistes français au dialogue international.**

Si des analyses manifestement biaisées et par trop pessimistes ont été relayées par la presse sur le thème d'un déclin supposé de la présence des artistes français sur la scène artistique mondiale, il n'en demeure pas moins qu'il est opportun d'œuvrer à une amélioration de la participation des artistes français, ou vivant en France, à ce dialogue international, et d'explorer de nouvelles voies pour aboutir à des résultats encore meilleurs.

Dans ce dessein, Culturesfrance, en collaboration avec la Délégation aux Arts Plastiques du Ministère de la Culture et de la Communication et la Direction de la Coopération Culturelle et du Français du Ministère des Affaires étrangères et européennes, a été chargée d'organiser, d'avril à juillet 2008, une série d'ateliers de réflexion en sollicitant la contribution de professionnels concernés par ces questions. Ceci en se fondant notamment sur l'étude, réalisée à la demande du Délégué aux arts plastiques en février 2007, par Alain Lombard, actuellement Sous-Directeur de la coopération culturelle et artistique au Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Une dizaine de réunions de ces groupes de réflexion se sont tenues, sous la présidence d'Henri Jobbé-Duval, dans ce cadre, associant des experts du secteur public (directeurs d'écoles et d'institutions, responsables de programmes de résidences, commissaires, représentants des pouvoirs publics), des experts du secteur privé (galeristes, collectionneurs, responsables de foires internationales, critiques d'art) et des artistes, pour élaborer ensemble des propositions concrètes pouvant rapidement être mises en œuvre.

Au terme d'échanges de vues fructueux et largement consensuels, une trentaine de propositions ont été retenues pour être présentées à la décision des ministres compétents, dans l'espoir que ces propositions pourront constituer un plan d'action destiné à améliorer la participation de la France au dialogue artistique international dans le domaine des arts plastiques <sup>(1)</sup>.

Ces propositions ont été regroupées selon trois axes, correspondant aux trois thèmes des ateliers de réflexion :

MONTRER : mieux montrer en France les artistes français <sup>(2)</sup>

ECHANGER : mieux se préparer aux échanges et mieux les pratiquer

EXPORTER : mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger

(1) L'art contemporain est limité ici au domaine des arts plastiques, incluant la peinture, la sculpture, les installations, la vidéo et la photographie, mais ni le design, ni la mode, l'architecture ou le cinéma

(2) L'expression « artistes français » englobe tous les artistes travaillant en France, quelle que soit leur nationalité.

## LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS

### PERSONNALITÉS INVITÉES

**Martin Bethenod**, Commissaire général de la FIAC

**Patrick Bongers**, Galeriste, président du comité professionnel des galeries d'art

**Constance de Corbières**, Directrice des relations internationales du 104, Paris

**Evrard Didier**, Président du conseil d'administration de l'ENSBA

**Gilles Fuchs**, Collectionneur, Président de l'ADIAF

**Pierre Jean Galdin**, Directeur de l'école régionale des Beaux Arts de Nantes

**Martin Guesnet**, Directeur associé Art Curial, Paris

**Lorand Hegyi**, Directeur du musée d'art moderne de Saint Etienne

**Henri Jobbé Duval**, Directeur d'Art Paris

**André Ladousse**, Inspecteur général honoraire de l'administration des Affaires culturelles

**Marianne Lanavère**, Directrice de La Galerie, Centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec, et membre du Conseil d'administration de DCA (association française de développement des centres d'art)

**Jean Mairet**, Collectionneur

**Sydney Peyrolles**, Directeur de la cité internationale des arts, Paris

**Philippe Regnier**, Directeur de la rédaction du Journal des Arts

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**Victoire Bidegain Di Rosa**, Conseiller au cabinet du ministre, Affaires culturelles internationales, audiovisuel extérieur

**Alain Lombard**, Sous-directeur de la coopération culturelle et artistique à la direction générale de la coopération internationale et du développement (DgCiD)

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Olivier Kaepelin**, Délégué aux arts plastiques

**Philippe Hardy**, Inspecteur général

**Pierre Poujade Fayet**, Chef du bureau de l'action internationale, DAP

### CULTURESFRANCE

**Alain Reinaudo**, Directeur adjoint du département des échanges et coopérations artistiques, conseiller pour les arts visuels et l'architecture

### RÉDACTION

**Laure Naimski** / [laure.naimski@free.fr](mailto:laure.naimski@free.fr)

**Radiofonies Europe** / [www.radiofonies.eu](http://www.radiofonies.eu)

# 33 PROPOSITIONS

## ATELIER 1 MONTRER

Permettre une meilleure présentation en France de la création réalisée en France.

### MONTRER CELLE-CI DAVANTAGE

**Proposition 1 :**

Mettre en œuvre la création à Paris d'un lieu d'exposition permanente axé sur la création française, véritable espace de dialogue entre la France et l'international

**Proposition 2 :**

Rappeler aux responsables d'institutions aidées par l'Etat leur responsabilité à l'égard de la promotion de la scène française contemporaine

**Proposition 3 :**

Envisager d'organiser une grande exposition historique, coproduite avec l'étranger, qui constitue une vraie relecture de l'art français de l'après-guerre

**Proposition 4 :**

Conforter les grands rendez-vous périodiques tels que la Force de l'Art ou la Biennale de Lyon. Y associer les galeries et les institutions artistiques autour de la promotion de la création française

**Proposition 5 :**

Inciter le CNAP (Centre National des Arts Plastiques) à constituer des ensembles d'œuvres d'artistes français ou vivant en France

**Proposition 6 :**

Améliorer le rôle des Ambassades des pays prescripteurs en tant que vitrine de la création française

### LA MONTRER EN SE PRÉOCCUPANT DÈS L'ORIGINE DE L'INTERNATIONAL

**Proposition 7 :**

Favoriser les coproductions avec des institutions artistiques étrangères : inscrire dans les cahiers des charges des lieux bénéficiant de soutiens publics la nécessité de réaliser régulièrement des coproductions avec des structures à l'étranger en les impliquant bien en amont sur des projets d'exposition

**Proposition 8 :**

Intégrer à l'avenir la nécessité d'une expérience à l'international dans le recrutement des professionnels

### MIEUX INFORMER ET MIEUX COMMUNIQUER SUR LA CRÉATION FRANÇAISE

**Proposition 9 :**

Améliorer la communication internationale des structures artistiques françaises

**Proposition 10 :**

Créer une base de données nationale bilingue sur le net concernant les artistes français

**Proposition 11 :**

Instaurer un dispositif particulier d'aide aux éditions et co-éditions anthologiques et monographiques en français et en anglais qui traitent de la création française contemporaine en arts visuels

## ATELIER 2 ECHANGER

Mieux se préparer aux échanges et mieux les pratiquer.

### DÉVELOPPER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DES ÉCOLES D'ART

**Proposition 12 :**

Créer des réseaux d'échanges et de production pour les écoles d'art

**Proposition 13 :**

Encourager une réévaluation des bourses de recherche proposées aux étudiants et aux enseignants étrangers invités en France dans les écoles d'art ; inciter à la création de bourses par les entreprises pour la venue de chercheurs

**Proposition 14 :**

Améliorer et diversifier le recrutement des étudiants étrangers

**Proposition 15 :**

Renforcer les post-diplômes

**Proposition 16 :**

Améliorer l'enseignement des langues dans les écoles d'art et permettre aux étudiants de mieux se préparer à l'international

**Proposition 17 :**

Mettre en place des ateliers pédagogiques expérimentaux en anglais dans les écoles d'arts françaises afin de s'assurer d'une fréquentation internationale, et multiplier les intervenants étrangers dans les cursus pédagogiques

### ÉLARGIR ET AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE RÉSIDENCES ET D'ALLOCATIONS DE RECHERCHES

**Proposition 18 :**

Mettre progressivement en œuvre, un programme de résidences à Paris destiné à des artistes étrangers renommés, sélectionnés par un jury international et bénéficiant d'un accompagnement professionnel

**Proposition 19 :**

Améliorer l'accompagnement des résidents étrangers et leurs contacts avec la scène artistique professionnelle française

**Proposition 20 :**

Créer à New York une résidence française du type des « Villas » Médicis ou Kujoyama.

**Proposition 21 :**

Définir plus précisément et stratégiquement les objectifs des programmes de résidences d'artistes français à l'étranger ; réorienter un certain nombre de bourses de recherche à l'étranger sur des « Ateliers itinérants » en Europe

### FACILITER L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES ARTISTES ET PROFESSIONNELS ÉTRANGERS

**Proposition 22 :**

Poursuivre les efforts entrepris pour faciliter l'entrée et le séjour des artistes étrangers en France

### DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS FRANÇAIS DE L'ART CONTEMPORAIN AUX COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

**Proposition 23 :**

Inciter les grands musées français et les principaux centres d'art et FRAC à accueillir dans leurs équipes curatoriales des commissaires étrangers et inversement

## ATELIER 3 EXPORTER

Mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger.

### MULTIPLIER LES OPÉRATIONS CONJOINTES ENTRE OPÉRATEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

#### **Proposition 24 :**

Multiplier les opérations de diffusion organisées en commun par des opérateurs français et étrangers, telle que l'opération « Paris calling » menée à Londres en 2006

#### **Proposition 25 :**

Développer les Fonds France/pays étranger, reposant sur une conjonction de fonds publics et privés de deux pays concernés

### S'APPUYER DAVANTAGE SUR LA DIFFUSION DES COLLECTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

#### **Proposition 26 :**

Développer les programmes de diffusion des collections publiques et les accompagner par l'organisation, chaque année, d'une opération de promotion à l'étranger d'une grande collection privée ou d'une collection d'entreprise comprenant un nombre minimum d'artistes français

#### **Proposition 27 :**

Multiplier et amplifier les mises en réseau des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et des centres d'art, afin de développer leurs missions à l'étranger

### FAVORISER LES OPÉRATIONS INNOVANTES

#### **Proposition 28 :**

Mettre en place un système de prime de risque pour inciter les galeries françaises à être présentes sur les nouvelles foires internationales dans les pays émergents

#### **Proposition 29 :**

Étendre le dispositif existant d'aide à la première exposition en France à une aide à une première exposition à l'étranger

### CONCENTRER DAVANTAGE LES MOYENS

#### **Proposition 30 :**

Mieux mettre en valeur les lauréats du prix Marcel Duchamp

#### **Proposition 31 :**

Concentrer l'essentiel des moyens de la convention Culturesfrance/DAP en matière de diffusion sur un nombre plus réduit de pays prescripteurs et émergents

#### **Proposition 32 :**

Permettre à nos Ambassades situées dans les grands pays prescripteurs d'être plus actives pour la promotion de l'art contemporain

### DÉTERMINER UN INDICATEUR FIABLE DE LA PRÉSENCE DES ARTISTES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

#### **Proposition 33 :**

Déterminer un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger.

# LE RAPPORT

## ATELIER 1 MONTRER

### **Permettre une meilleure présentation en France de la création réalisée en France**

Les participants de l'atelier dont le thème était « Montrer » se sont interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la visibilité de la création contemporaine réalisée en France, en commençant par améliorer la visibilité de celle-ci en France même.

L'objectif consiste à aboutir à un meilleur équilibre entre l'ouverture à l'international et la promotion de la scène artistique française, les deux volets étant étroitement liés. L'idée est, qu'à terme, un meilleur équilibre contribuerait à rendre la scène française plus attractive pour les artistes étrangers désireux de s'implanter en France, et à assurer une meilleure reconnaissance des artistes travaillant en France sur la scène internationale.

La grande ouverture internationale de la scène artistique française est le fruit d'une tradition ancienne et d'une politique favorable depuis longtemps à la diversité culturelle. Les pouvoirs publics ont par exemple bénéficié les artistes étrangers, résidents permanents en France depuis au moins 5 ans, des mêmes dispositifs de soutien que ceux dont bénéficient les artistes français. Dans les domaines des expositions et des collections, l'ouverture internationale de la scène artistique française est particulièrement forte et souvent nettement supérieure à ce qui peut s'observer chez nos partenaires.

Inversement, les artistes français ou travaillant en France, même ceux qui bénéficient déjà d'une certaine reconnaissance, n'ont souvent pas suffisamment d'occasions de présenter leur travail, ni dans les galeries ni dans les centres d'art ou musées d'art contemporain. Les professionnels étrangers de passage à Paris regrettent d'ailleurs souvent de ne pas avoir la possibilité de se confronter à la création réalisée en France. Une prise de conscience de la nécessité d'améliorer cette situation s'est produite progressivement ces dernières années.

Trois axes sont préconisés pour permettre une meilleure présentation en France de la création française :

- **montrer celle-ci davantage (propositions 1 à 6),**
- **la montrer en se préoccupant dès l'origine de l'international (propositions 7 et 8),**
- **mieux informer et mieux communiquer sur la création française (propositions 9 à 11).**

### **PROPOSITION 1**

**Mettre en œuvre la création à Paris d'un lieu d'exposition permanente axé sur la création française, véritable espace de dialogue entre la France et l'international.**

La Ministre de la Culture et de la Communication a confirmé le 26 septembre 2008 la création, dans les espaces actuellement en friche du Palais de Tokyo, d'un nouvel espace destiné à présenter les artistes confirmés de la scène française contemporaine. Elle a précisé que va être créé pour gérer ce lieu un organisme associé au Centre Pompidou, qui respectera la totale indépendance du Palais de Tokyo – Site de création contemporaine et ses missions. Pour cela, une série de propositions lui sera faite par le délégué aux arts plastiques, en étroite relation avec le président du Centre Pompidou, concernant le statut juridique, le montage financier, la programmation architecturale et les hypothèses de programmation artistique..

Ce lieu d'un type nouveau doit pouvoir devenir un laboratoire d'idées et de rencontres, un centre d'art et de culture du XXI<sup>e</sup> siècle axé sur la création française, élargie bien sûr aux artistes étrangers qui ont choisi la France comme lieu de résidence, de création ou d'enseignement. Cette « plateforme », lieu de dialogue et d'information entre la France et le monde, devrait inventer de nouvelles formes de rencontres et de présentation et avoir à sa tête un conseil d'administration et un conseil d'orientation élargi à des experts publics et privés issus de Paris et des régions et rassemblés autour d'une équipe dirigeante, porteuse de ce projet, consacré à la richesse et à la diversité de la création actuelle. La mise en œuvre de cette décision est prioritaire.



Ce nouveau lieu pourrait piloter un événement annuel, étendu aux galeries, centres d'art, FRAC, musées et collections privées présentant un état des lieux de la scène artistique française durant un à deux mois et dont l'intitulé aurait la qualité d'un label.

Ce lieu devra voir ses missions définies dans un cahier des charges précis.

Suggestions pour le cahier des charges :

- Accueil des grandes expositions produites en régions et de collections des FRAC
- Mise en lumière et contextualisation de la « middle génération » française
- Partenariat souhaité avec l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris
- Accueil de collections privées françaises ou internationales ou la création en France
- Mise en réseau avec d'autres lieux importants en province ;
- Montage de partenariat avec des galeries privées.
- Programmation tenant compte de la complémentarité avec le Palais de Tokyo et le Musée d'art moderne de la ville de Paris.

## PROPOSITION 2

**Rappeler aux responsables d'institutions aidées par l'Etat leur responsabilité à l'égard de la promotion de la scène française contemporaine.**

La profession s'accorde à le dire : alors que les artistes étrangers peuvent bénéficier de premières expositions monographiques d'envergure dans leur pays, première étape d'un parcours s'internationalisant ensuite grâce à ce coup d'envoi, en France, la situation est différente, malgré les efforts remarquables de certains musées, des centres d'art français et des FRAC.

La plupart des artistes n'ayant pas exposé dans un grand musée ou une institution réputée ne peuvent prétendre à exposer dans un musée étranger. D'autre part, des artistes qui choisissent de vivre en France n'y sont pas assez montrés. On trouve également ce cas paradoxal qui est que certains artistes français ou vivant en France réussissent à avoir une première

exposition dans un musée étranger avant de pouvoir l'obtenir dans un musée de leur propre pays de résidence, comme ce fut le cas par exemple pour Huang Yong Ping.

Les cahiers des charges des institutions aidées par l'Etat pourraient donc affirmer clairement leurs responsabilités à l'égard de la scène française contemporaine, en envisageant cette obligation dans le cadre d'un dialogue artistique international.

## PROPOSITION 3

**Envisager d'organiser une grande exposition historique, coproduite avec l'étranger, qui constitue une vraie relecture de l'art français de l'après-guerre.**

Cette exposition, prévue pour s'étaler sur une assez longue période, pourrait se tenir dans les Galeries Nationales du Grand Palais. Elle serait confiée à un commissaire ou un groupe de commissaires indépendants ayant un point de vue affirmé sur la question et une bonne connaissance de l'histoire de la scène française dans le contexte international. Elle ferait impérativement l'objet, dès sa conception, d'une coproduction avec des structures étrangères. Cette exposition serait aussi l'occasion de publier un ouvrage qui ferait l'état des lieux de l'art français depuis l'après-guerre, avec une édition en langue anglaise.

Elle pourrait, en plus de Paris, avoir des extensions thématiques dans d'autres grandes villes en France avec des points de vue différents et des points forts monographiques. Le catalogue de l'exposition ferait le lien entre les différentes initiatives à Paris et en province. Les galeries seraient invitées à se mobiliser. La communication serait massivement tournée vers l'international.

#### **PROPOSITION 4**

**Conforter les grands rendez-vous périodiques tels que la Force de l'Art ou la Biennale de Lyon. Y associer les galeries et les institutions artistiques autour de la promotion de la création française.**

De grands rendez-vous périodiques ponctuent maintenant l'agenda artistique français en mobilisant l'attention des professionnels français et étrangers. La Force de l'Art à Paris est un événement fédérateur dont la seconde édition est en cours de préparation. La Biennale de Lyon s'est imposée comme un rendez-vous majeur du calendrier artistique international. Les « Monumenta », dont plusieurs éditions sont consacrées à des artistes français ou vivant en France, également. Ces grands événements méritent d'être confortés.

Une ville en région pourrait aussi se porter candidate pour accueillir une prochaine édition de « Manifesta ». Il pourrait être proposé aux galeries et aux institutions artistiques de s'associer à ces grands événements en se mobilisant autour de la promotion de la création française pendant ces périodes où de nombreux professionnels étrangers sont attendus en France.

#### **PROPOSITION 5**

**Inciter le CNAP (Centre National des Arts Plastiques) à constituer des ensembles d'œuvres d'artistes français ou vivant en France.**

Le CNAP pourrait être incité à développer sa politique de constitution par le FNAC (Fonds national d'art contemporain) d'ensembles significatifs d'œuvres d'artistes français. Ces ensembles d'œuvres devraient comporter au moins une dizaine de pièces pour chacun. Ils faciliteraient l'organisation d'expositions monographiques. Le CNAP et les FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) pourraient être incités à joindre leurs efforts pour la constitution de tels ensembles. On pourrait imaginer de susciter un mécénat/parrainage d'une entreprise pour chaque artiste concerné.

Par ailleurs, poursuivant la politique de mise en dépôt temporaire comme cela a été fait à Bucarest en 2008, il serait judicieux de constituer des ensembles particuliers d'œuvres d'un même artiste déposées dans un certain nombre de musées à l'étranger.

#### **PROPOSITION 6**

**Améliorer le rôle des Ambassades des pays prescripteurs en tant que vitrine de la création française.**

Certaines Ambassades, notamment les plus importantes, devraient montrer dans leurs espaces des œuvres contemporaines et amplifier, à partir des collections du CNAP, les mises en dépôt d'ensembles diversifiés ou de pièces monographiques.

#### **PROPOSITION 7**

**Favoriser les coproductions avec des institutions artistiques étrangères : inscrire dans les cahiers des charges des lieux bénéficiant de soutiens publics la nécessité de réaliser régulièrement des coproductions avec des structures à l'étranger en les impliquant bien en amont sur des projets d'exposition.**

Il a été plusieurs fois relevé qu'il était presque impossible de vendre à l'étranger une exposition « clef en main » conçue et produite en France. Il est au contraire nécessaire de privilégier un travail en commun et en amont, mêlant des acteurs à l'international afin de motiver la circulation des expositions. Les coproductions présentent l'avantage de faire travailler ensemble responsables français et étrangers, et donc de permettre à ces derniers de mieux connaître la scène française et elles facilitent aussi, évidemment, la circulation à l'étranger des expositions produites.

**PROPOSITION 8**

**Intégrer à l'avenir la nécessité d'une expérience à l'international dans le recrutement des professionnels.**

Rappeler l'importance d'une expérience avec l'international et une connaissance d'au moins deux langues étrangères, dans les appels à candidatures pour le recrutement des nouveaux personnels responsables d'institutions.

**PROPOSITION 9**

**Améliorer la communication internationale des structures artistiques françaises.**

La communication internationale des structures œuvrant en France dans le domaine de l'art contemporain est le plus souvent insuffisante. Il conviendrait d'inciter les structures recevant un soutien des pouvoirs publics à s'en préoccuper davantage.

On pourrait imaginer de subordonner le soutien public aux structures à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion internationale conséquente, et de leur demander de mieux intégrer la prise en compte de médias internationaux dans leurs plans de communication.

Un tiers du budget de communication des grands événements artistiques, tels « La Force de l'art » à Paris ou encore la Biennale de Lyon, devrait être consacré à la communication internationale. De manière générale, il est indispensable d'optimiser le rayonnement international des grands rendez-vous qui se déroulent en France comme les Rencontres d'Arles, le Printemps de septembre à Toulouse, Estuaire Nantes-Saint Nazaire, la FIAC à Paris ou encore Art Paris.

**PROPOSITION 10**

**Créer une base de données nationale bilingue sur le net concernant les artistes français.**

Cette base de données pourrait être réalisée à partir d'expériences françaises existantes, bénéficiant de financements privés et publics. Il s'agirait en outre **d'intégrer cette création dans les missions du CNAP** qui pourrait fédérer les différentes recherches qui se font en région avec l'aide du CIPAC (Congrès interprofessionnel de l'art contemporain), association qui fédère les professionnels agissant dans l'accompagnement des artistes et la diffusion ou médiation de l'art contemporain en France..

**PROPOSITION 11**

**Instaurer un dispositif particulier d'aide aux éditions et co-éditions anthologiques et monographiques en français et en anglais qui traitent de la création française contemporaine en arts visuels.**

Il s'agirait de reconnaître la problématique spécifique du livre d'art et du livre sur l'art. Les participants de l'atelier proposent de réaliser non pas une édition où se mêleraient français et anglais, mais de privilégier au contraire un système où seront réalisées deux éditions, l'une en français et l'autre en anglais.

# LE RAPPORT

## ATELIER 2 ECHANGER

### Mieux se préparer aux échanges et mieux les pratiquer

Accueillir, accompagner, créer des réseaux, telles ont été les préoccupations qui ont guidé les débats du deuxième atelier de réflexion dont le thème central était ECHANGER.

L'un des thèmes abordé lors des débats a concerné le développement des échanges internationaux des écoles d'art. La proportion actuelle du nombre d'élèves étrangers accueillis dans les écoles d'art françaises reste relativement modeste, même si, depuis cinq ou six ans, elle semble avoir nettement augmenté, surtout dans les écoles en région (comme le montre un travail statistique exhaustif en cours). La proportion des professeurs étrangers enseignant dans les écoles françaises et celle des professeurs français participant aux échanges internationaux sont pour leur part extrêmement faibles et la situation ne semble évoluer que trop lentement.

En matière de résidences et d'allocations de recherche – autre thème important abordé - un grand nombre de dispositifs sont prévus pour faciliter le travail des artistes en France et de nombreux artistes étrangers peuvent en profiter. Ils constituent plus d'un tiers des participants dans les différentes résidences d'artistes en France. Pour autant, il convient d'améliorer la sélection, l'accueil, les objectifs et l'accompagnement des résidents afin d'optimiser encore cet outil primordial d'échanges. Surtout, il faudrait que la France se dote d'un lieu d'accueil en résidence à Paris d'artistes de haut niveau, susceptible d'acquérir une notoriété comparable à celle qu'a connu PS1 à New York ou le DAAD à Berlin et qui lui fait encore cruellement défaut.

Par ailleurs, il apparaît indispensable d'augmenter encore les efforts entrepris pour faciliter l'entrée et le séjour des artistes et professionnels étrangers (notamment non communautaires) en France. La délivrance des visas aux artistes de pays en développement étant une question particulièrement sensible et le statut social et fiscal des artistes étrangers souvent d'une grande complexité.

Lors des débats consacrés au thème de la participation des professionnels français de l'art contemporain aux coopérations internationales, l'accent a été plus particulièrement mis sur les mesures à adopter afin de faciliter l'accueil de professionnels étrangers (directeurs de structures, curateurs, critiques d'art) dans les institutions en France et celui de professionnels français dans des institutions similaires à l'étranger.

**Quatre axes sont donc préconisés pour permettre une meilleure préparation et une meilleure participation aux échanges :**

- **développer les échanges internationaux des écoles d'art (proposition 12 à 17)**
- **élargir et améliorer le dispositif de résidences et d'allocations de recherches (propositions 18 à 21)**
- **faciliter l'entrée et le séjour des artistes et professionnels étrangers (proposition 22)**
- **développer la participation des professionnels français de l'art contemporain aux coopérations internationales (proposition 23).**

### PROPOSITION 12

**Mettre en œuvre la création à Paris d'un lieu d'exposition permanente axé sur la création française, véritable espace de dialogue entre la France et l'international.**

1 - Instaurer une coordination entre les écoles d'art, les villes, les régions, les institutions culturelles régionales pour accroître l'efficacité de leurs actions à l'étranger et éviter la dispersion des initiatives. Organiser cette coordination dans un cadre européen en collaboration avec ELIA, dont le congrès sera accueilli à Nantes en 2010.

**2** - Développer et instaurer des conventions d'échanges avec des écoles d'art européennes destinées à leurs étudiants issus de pays situés hors Europe en leur proposant de les faire venir en France suivre des modules pédagogiques très spécialisés sur un semestre pour les étudiants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année. En échange, les écoles européennes impliquées accueilleraient des étudiants des écoles françaises partenaires de la convention.

**3** - Favoriser, pour accroître leur efficacité, l'extension des regroupements et mises en réseau des écoles d'art françaises sur le modèle du réseau « l'Age d'or » dans le sud de la France ou « Bois sacré », Association des Ecoles supérieures d'Art de Bretagne.

**4** - Se soumettre à la nécessité d'un regard extérieur en intégrant dans les jurys et parmi les enseignants et les intervenants, des jeunes professionnels étrangers qui voient les étudiants à d'autres niveaux, à d'autres échelles, dans d'autres géographies et qui seront force d'évaluation.

### **PROPOSITION 13**

**Encourager une réévaluation des bourses de recherche proposées aux étudiants et aux enseignants étrangers invités en France dans les écoles d'art ; inciter à la création de bourses par les entreprises pour la venue de chercheurs.**

Les bourses actuelles ne sont pas incitatives ; il conviendrait de faire en sorte qu'elles atteignent le même niveau que ce qui est proposé à l'étranger. Il faudrait également que ces bourses puissent avoir une durée maximale de trois ans. Il faudrait également favoriser la venue d'artistes européens, enseignant dans leur langue d'origine (anglais, allemand, espagnol, italien) en mettant en place une bourse complémentaire pour les enseignants étrangers accueillis dans les écoles en France qui permette de compenser le manque à gagner, car les salaires des enseignants français sont souvent moins élevés que ceux de leurs homologues étrangers. Certaines de ces bourses pourraient être financées par des entreprises mécènes.

### **PROPOSITION 14**

**Améliorer et diversifier le recrutement des étudiants étrangers.**

Il est à noter que les élèves étrangers dans les écoles d'art françaises sont répartis très inégalement selon les nationalités. Plus de la moitié des effectifs des élèves étrangers dans les écoles en région et plus du quart à l'ENSBA proviennent de deux pays seulement, la Chine et la Corée ! Les élèves en provenance de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis sont très peu nombreux.

Le nouvel opérateur de la mobilité internationale en cours de constitution (devant reprendre notamment les missions de Campus France) devrait être missionné pour permettre une amélioration et une diversification du recrutement des étudiants étrangers dans les écoles d'art, notamment en provenance des pays de l'Est de l'Europe, des pays en fort développement comme l'Inde ou le Brésil, et des pays déjà cités..

La création d'une base de données exhaustive, qui recenserait tous les moyens, bourses, services, enseignements, accueils, programmes d'étude, résidences, ateliers etc, à la disposition des professeurs, artistes, étudiants, professionnels de l'art étrangers désirant venir en France, serait également très utile et pourrait contribuer à l'amélioration et à la diversification du recrutement recherchés.

### **PROPOSITION 15**

**Renforcer les post-diplômes.**

On pourrait envisager de développer des cellules souples de recherche, en liaison avec des centres d'art, qui pourraient être financées par des fonds publics et privés. Elles s'adresseraient à des post-diplômés étrangers et français.

### **PROPOSITION 16**

**Améliorer l'enseignement des langues dans les écoles d'art et permettre aux étudiants de mieux se préparer à l'international.**

Il s'agit d'abord de rendre effectivement obligatoire l'enseignement des langues en école d'art et de développer dans les écoles d'art françaises, ou en liaison avec des structures locales, des cours de français destinés aux étudiants étrangers. Pour l'heure, dans les écoles d'art, l'enseignement de l'anglais n'est obligatoire que jusqu'à la 4<sup>e</sup> année. Il faut étendre cette obligation à l'ensemble du cursus.

Il faudrait aussi aider les élèves des écoles d'art à mieux maîtriser les éléments économiques et internationaux de leur future vie d'artiste. Cela pourrait passer par la mise en place de cours obligatoires, de colloques et d'exposés tout au long de leurs cursus et également par le développement de systèmes de parrainage par des Associations privées, ainsi que par des grands groupes français implantés à l'étranger.

### **PROPOSITION 17**

**Mettre en place des ateliers pédagogiques expérimentaux en anglais dans les écoles d'arts françaises afin de s'assurer d'une fréquentation internationale, et multiplier les intervenants étrangers dans les cursus pédagogiques.**

Pierre-Jean Galdin, Directeur de l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Nantes et participant de cet atelier, estime ainsi que pour avoir une fréquentation internationale au sein de son école, il doit pouvoir offrir au moins 20 % des cours en anglais.

### **PROPOSITION 18**

**Mettre progressivement en œuvre, un programme de résidences à Paris destiné à des artistes étrangers renommés, sélectionnés par un jury international et bénéficiant d'un accompagnement professionnel.**

Dans un premier temps, cette mise en œuvre pourrait se faire pour un nombre réduit d'ateliers, au sein d'un programme de résidences existant à Paris comme les Récollets ou la Cité internationales des Arts, en s'inspirant du mode de fonctionnement du DAAD de Berlin qui accueille six artistes étrangers de renommée internationale par an sélectionnés par un jury international. Cette idée pourrait également se développer dans le cadre du nouveau projet de l'Île Seguin. Il faut également se donner les moyens d'induire une réciprocité afin que les artistes français puissent être accueillis à l'étranger dans des conditions similaires.

### **PROPOSITION 19**

**Améliorer l'accompagnement des résidents étrangers et leurs contacts avec la scène artistique professionnelle française.**

Il faudrait envisager la création d'une structure globale d'accompagnement des résidents – artistes, commissaires d'exposition – en s'appuyant sur une institution existante. Elle fonctionnerait de manière indépendante de l'institution qui donne l'argent et définit une stratégie, mais qui ne permet pas d'être très opérationnel. Cette structure existante serait chargée d'aider à trouver la production, à fabriquer, à mettre en réseau.

Il conviendra également de nommer un conseiller dans les lieux importants de résidence, qui soit un vrai professionnel de l'art contemporain et qui connaisse la scène artistique et les réseaux. Cette mission pourrait être confiée à des stagiaires en Mastère 2 sous la responsabilité d'un chargé de mission. Pourrait aussi être prévue la création d'un bureau d'accueil artistique pour curateurs.

Complétant ce qui a déjà été entrepris dans ce domaine, on pourrait créer à Paris un guichet unique pour informer les artistes étrangers sur les moyens de production, l'hébergement et toutes questions administratives et juridiques.

**PROPOSITION 20**

**Créer à New York une résidence française du type des « Villas » Médicis ou Kujoyama .**

Cette résidence pourrait être soit française, soit européenne (avec l'aide de l'Union Européenne) et pourrait également recevoir le soutien d'entreprises privées sur le modèle de la résidence LVMH ou du studio Ricard à New York. Elle pourrait s'ouvrir à des disciplines complémentaires. Chaque résident bénéficierait d'un accompagnement par une équipe dédiée.

**PROPOSITION 21**

**Définir plus précisément et stratégiquement les objectifs des programmes de résidences d'artistes français à l'étranger ; réorienter un certain nombre de bourses de recherche à l'étranger sur des « Ateliers itinérants » en Europe.**

Il conviendrait de revoir les modes de sélection des artistes en associant aux jurys des personnalités étrangères pour certains programmes particulièrement ciblés.

Il serait également nécessaire de définir différemment les modalités d'attribution des bourses de résidence à l'étranger, en cessant d'axer les dossiers sur des projets spécifiques. Il faudrait surtout prendre en compte l'ensemble du travail de l'artiste, les relations internationales de la galerie qui représente l'artiste, les divers réseaux en France et à l'étranger qu'il (elle) peut activer et la capacité à articuler son travail global dans un contexte étranger donné.

Un certain nombre de bourses de résidence pourraient être réorientées vers des « Ateliers itinérants » en Europe. Ces ateliers réuniraient des artistes et des théoriciens de l'art français et étrangers dans un même lieu. Ils disposeraient d'une structure d'hébergement, sur une durée relativement courte (une semaine) et produiraient une exposition collective. Cela permettrait d'introduire la partie théorique et les échanges intellectuels qui manquent aujourd'hui dans ce type de processus. Une à deux sessions seraient organisées par an. La première pourrait avoir lieu à Berlin. Des chantiers sont déjà en cours de mise en œuvre avec nos homologues allemands.

**PROPOSITION 22**

**Poursuivre les efforts entrepris pour faciliter l'entrée et le séjour des artistes étrangers en France.**

Pour cela, il convient de faciliter l'obtention de visa Schengen et de titre de séjour de plus longue durée pour les étudiants désireux d'effectuer une formation en France et les jeunes professionnels étrangers en résidence.

Il faut également simplifier les démarches administratives et informer précisément les postulants sur les procédures consulaires et sur les avantages fiscaux existants (Délais de dépôt de demande, modalités, exonérations fiscales etc)

Concernant les artistes, il est à noter que **6 849 visas d'artistes ont pu être délivrés en 2007, en augmentation par rapport à 2006.**

**PROPOSITION 23**

**Inciter les grands musées français et les principaux centres d'art et FRAC à accueillir dans leurs équipes curatoriales des commissaires étrangers et inversement.**

Cet accueil pourrait se faire pour une durée de deux à trois ans. Il convient en retour d'inciter les commissaires français à postuler pour aller travailler auprès d'autres institutions à l'étranger, comme Philippe Vergne à la Dia Foundation à New York, Katia Baudin au Ludwig museum à Cologne, Christian Bernard au Mamco à Genève etc...Si la participation des professionnels français aux réseaux de coopération européens et internationaux a progressé, elle pourrait sans aucun doute encore augmenter.

Ces mêmes institutions pourraient réfléchir à la création auprès de leurs organes dirigeants d'un comité international composé d'experts étrangers publics et privés.

# LE RAPPORT

## ATELIER 3 EXPORTER

### Mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger

Au sein du troisième atelier dont le thème était EXPORTER, les participants ont échangé des idées qui visent à poursuivre les efforts déjà entrepris afin de permettre une évolution significative de la place des artistes français sur la scène artistique internationale.

Tous s'accordent à dire qu'il convient d'encourager les collectionneurs privés, d'améliorer les dispositifs de soutien aux galeries, qu'il est indispensable que la présence dans les principales foires internationales soit ouverte à un plus grand nombre de galeries françaises et que les lieux d'expositions soient plus divers et nombreux. Il convient par ailleurs de souligner que la grande majorité des échanges internationaux se développe aujourd'hui indépendamment des pouvoirs publics.

Certains ont estimé qu'il faudrait mieux prendre en compte la diversité culturelle qui est l'un des atouts de la scène française. Il apparaît primordial de rendre plus visible la diversité culturelle française nourrie par l'apport d'artistes d'origine étrangère ou issus des diverses immigrations et notamment des artistes issus des cultures dites urbaines, véritable vivier pour le futur. Il est également indispensable de prendre en considération la diversité des propositions artistiques qui sont faites.

Certains participants de cet atelier, notamment collectionneurs privés et galeristes, ont milité pour que les pouvoirs publics français fassent preuve de davantage de discrétion lorsqu'ils sont à l'initiative d'opérations de promotion de l'art contemporain français à l'étranger, pour ne pas donner le sentiment de promouvoir un « art officiel » qui rebute et paralyse la possibilité de coopération avec les opérateurs étrangers.

Si les nombreux dispositifs d'aide à l'exportation déjà mis en place ne manquent pas d'intérêt, cinq axes ont été préconisés pour mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger :

- multiplier les opérations conjointes entre opérateurs français et étrangers (propositions 24 et 25)
- s'appuyer davantage sur la diffusion des collections publiques et privées (propositions 26 et 27)
- favoriser les opérations innovantes (propositions 28 et 29)
- concentrer davantage les moyens (propositions 30 à 32)
- déterminer un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger (proposition 33).

#### PROPOSITION 24

Multiplier les opérations de diffusion organisées en commun par des opérateurs français et étrangers, telle que l'opération « Paris calling » menée à Londres en 2006.

Pour réaliser ces opérations, il conviendrait de s'appuyer sur des structures existantes, alliant privé et public (charity), comme celle l'opération « Paris Calling » organisée à Londres en 2006. Pour cet événement, le choix des artistes promus avait été laissé à l'initiative des structures britanniques participantes, invitées largement en amont à se rendre en France pour mieux connaître la scène artistique française. Une vingtaine d'espaces ont été impliqués dans un processus qui s'est étendu sur trois ans. L'étiquette française a su par ailleurs rester discrète. Des opérations fortes de ce type peuvent devenir des actions conjointes de deux pays vers l'étranger susceptibles d'intéresser les médias grâce à leur caractère événementiel et à leur réelle visibilité.



### **PROPOSITION 25**

**Développer les Fonds France/pays étranger, reposant sur une conjonction de fonds publics et privés de deux pays concernés.**

Rappelons que le « Fonds Etants donnés » Culturesfrance/DAP/Face a été mis en place en 1994, pour les Etats-Unis, permettant à des professionnels français et américains de soutenir, grâce à la conjonction de fonds publics et privés, des projets français aux Etats-Unis et américains en France (une vingtaine de projets chaque année pour artistes et commissaires).

L'idée est de conduire d'autres mises en œuvre de fonds bilatéraux, en améliorant les dispositifs tels qu'Étants donnés, avec la difficulté qui se fait jour à trouver des partenariats financiers étrangers sans contrepartie forte en France.

Il faudrait rendre éligibles à ces fonds certaines initiatives privées et inciter davantage de partenaires privés étrangers à participer à de tels fonds en leur offrant des contreparties attractives. Un Fonds franco-coréen est en préparation. Il serait bon de s'intéresser également au Japon, à l'Inde et à la Chine.

### **PROPOSITION 26**

**Développer les programmes de diffusion des collections publiques et les accompagner par l'organisation, chaque année, d'une opération de promotion à l'étranger d'une grande collection privée ou d'une collection d'entreprise comprenant un nombre minimum d'artistes français.**

Rappelons que désormais Culturesfrance et la DAP conditionnent leur soutien à la présence d'un minimum de 60 % d'artistes français (ou installés en France depuis au moins cinq ans) au sein des expositions des collections publiques à destination de l'étranger.

### **PROPOSITION 27**

**Multiplier et amplifier les mises en réseau des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et des centres d'art, afin de développer leurs missions à l'étranger.**

Cette mise en réseau pourrait s'effectuer sur le modèle des FRAC des Régions du Grand Est. En effet, depuis 2003, les cinq FRAC d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de Lorraine se sont associés pour mener des actions en commun dont l'un des objectifs est la diffusion de leurs collections à l'étranger.

Une première rencontre entre l'association française des centres d'art (DCA) et celle des Kunstverein allemands a eu lieu en juillet 2008. Elle doit permettre l'élaboration d'un programme de projets communs.

### **PROPOSITION 28**

**Mettre en place un système de prime de risque pour inciter les galeries françaises à être présentes sur les foires internationales innovantes.**

Cette prime de risque prendrait place dans un programme de soutien à la présence d'artistes français dans les foires internationales comme celui initié par la DAP, Culturesfrance et le Comité des galeries d'art. Cette prime serait créée sur un modèle administratif plus léger que celui du Coface. Il pourrait s'agir d'une somme forfaitaire bloquée délivrable ou non à l'issue de la foire selon le chiffre d'affaires réalisé.

### **PROPOSITION 29**

**Étendre le dispositif existant d'aide à la première exposition en France à une aide à une première exposition à l'étranger.**

Cette aide interviendrait à condition que cette première exposition à l'étranger soit soutenue et présentée par une galerie française.

**PROPOSITION 30**

**Mieux mettre en valeur les lauréats du prix Marcel Duchamp.**

Le prix Marcel Duchamp mérite d'être mieux connu et valorisé à l'étranger, comme la Grande-Bretagne a très bien su le faire avec le Turner Prize. Il pourrait faire l'objet chaque année d'une vigoureuse action de promotion, notamment dans les pays prescripteurs. Cette action pourrait être complétée par la promotion des jeunes félicités du jury de l'ENSBA. En outre, il serait judicieux, dans une idée de réciprocité, d'offrir la possibilité à un artiste étranger de même niveau de venir exposer à Paris.

Une action spécifique pour les dix ans du prix Marcel Duchamp, en 2010, pourrait être mise en place, avec l'organisation d'une grande exposition en France qui présenterait les 40 sélectionnés. Cette exposition, complète ou limitée aux dix lauréats, pourrait être présentée dans plusieurs pays étrangers. L'idée pourrait être également d'organiser parallèlement des expositions de ces artistes primés dans les galeries en France.

Les autres prix qui se sont développés ces dernières années, tels les prix HSBC et la bourse de la Fondation Neuflyze vie pour la photographie, Daniel et Florence Guerlain pour le dessin, le Prix de la Fondation d'entreprise Ricard ou la Bourse de talent Lagardère pour la photographie et les arts numériques, mériteraient également une meilleure promotion internationale.

**PROPOSITION 31**

**Concentrer l'essentiel des moyens de la convention CulturesFrance/DAP, en matière de diffusion, sur un nombre plus réduit de pays prescripteurs et émergents.**

Comportant au départ une dizaine de pays, cette liste serait révisable selon l'évolution des scènes artistiques. Elle serait établie en fonction d'un croisement de critères artistiques, professionnels et de stratégies qui relèvent de la géopolitique culturelle.

Il ne faut pas oublier que l'Europe doit constituer le cadre privilégié d'une participation plus active de la France au dialogue artistique international, tandis que sont également très importants les Etats-Unis, le Japon et les grands pays émergents.

**PROPOSITION 32**

**Permettre à nos Ambassades situées dans les grands pays prescripteurs d'être plus actives pour la promotion de l'art contemporain.**

Les Etats-Unis et l'Allemagne sont les deux seuls pays où existe aujourd'hui un chargé de mission spécialisé dans le domaine de l'art contemporain ou un Bureau des arts plastiques auprès de l'Ambassade. Il faudrait également nommer un chargé de mission spécialisé en art contemporain (dont le statut pourrait être celui de recruté local) auprès de nos ambassades en Grande-Bretagne et au Japon (ainsi peut-être qu'en Chine). Une concertation systématique, dans ce domaine de la promotion de l'art contemporain français, entre les conseillers économiques et les conseillers culturels serait par ailleurs utile. Ces derniers pourraient se voir fixer explicitement des objectifs en matière de promotion de l'art contemporain, dans les grands pays prescripteurs.

**PROPOSITION 33**

**Déterminer un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger.**

Pour l'heure, l'indicateur synthétique le plus reconnu et employé est le Kunst Kompass, indicateur publié chaque année par le magazine économique allemand Capital, qui repose sur l'attribution de « points » à chaque artiste bénéficiant d'une exposition dans un des lieux majeurs de l'art contemporain. Cet indicateur a tendance à surestimer fortement le poids des artistes allemands. Un autre indicateur synthétique du même type que le Kunst Kompass, mais ne surévaluant pas les artistes allemands, est disponible sur le site Artfacts.net. Il serait opportun de mettre en place un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger.

# Erasmus +, un système à deux vitesses

Derrière le portrait flatteur, le dispositif européen reproduit les disparités régionales et socio-économiques

**J**e n'ai jamais été aussi riche que pendant mon Erasmus en Pologne !», ironise Laura, étudiante en master, partie faire sa dernière année de licence de droit à Cracovie. Une destination choisie pour faire honneur à ses origines polonaises, mais aussi « parce que ce n'était pas cher ». Boursière du Crous, « échelon 6 » (sur 7), Laura a pu cumuler, durant son séjour, sa bourse sur critères sociaux, une bourse Erasmus, la bourse régionale de Languedoc-Roussillon ainsi qu'une « petite aide supplémentaire de l'université ». Des soutiens financiers substantiels qui, additionnés, ont pu lui permettre de vivre « sans se soucier de la fin du mois, pour la première fois ».

L'étudiante précise néanmoins qu'elle n'aurait « sûrement pas pu partir » si elle n'avait pas travaillé l'été précédant sa mobilité. « La plupart des bourses sont versées en deux temps : en début d'année puis au retour, mais il faut toujours avancer les billets d'avion, la caution pour le logement... J'avais mis au moins 1500 euros de côté avant la rentrée. »

A bien des égards, Laura symbolise la réussite du programme Erasmus, rebaptisé Erasmus + en 2014. Cette étudiante brillante n'aurait jamais eu la chance de partir à l'étranger sans les aides financières considérables du programme qui fête, cette année, ses trente ans. Erasmus + affiche d'ailleurs un taux d'étudiants boursiers de 39 %, légèrement supérieur à la moyenne nationale (36 %). Mais derrière le portrait flatteur d'un dispositif reconnu comme la plus belle réalisation concrète de l'Europe (selon un sondage BVA publié le 30 mai 2017) se dessine un programme à deux vitesses, qui reproduit les inégalités sociales.

**Seulement 4 % de bénéficiaires**  
La mobilité étudiante a longtemps été l'apanage des plus aisés. Avec l'augmentation massive du nombre d'étudiants dans les années 1960, et la création du programme Erasmus en 1987, le séjour à l'étranger a tenté de s'ouvrir à un nombre croissant d'étudiants. L'accès aux mobilités internationales s'est tellement démocratisé que l'expression « génération Erasmus » est passée dans le langage courant, laissant croire, à tort, que tous les 18-30 ans ont un jour glissé leurs affaires dans un sac à dos coloré pour faire le tour du monde. Or, depuis 1987, seulement 4 % des étudiants européens ont pu bénéficier du programme, encore loin de l'objectif de 20 % fixé par l'agence européenne.

Grâce à la fusion des différents programmes de mobilité, des enseignants, des apprentis, des lycéens, des étudiants et des stagiaires sous le label « Erasmus + », l'agence européenne espère aujourd'hui « faire changer les habitudes, créer des passerelles entre les formations et ouvrir la mobilité à des publics qui en sont habituellement éloignés », explique Laure Coudret-Laut, directrice de l'agence Erasmus + France. Le pro-

gramme veut s'ouvrir plus largement aux bacheliers professionnels, élèves des centres de formation des apprentis (CFA) et même aux demandeurs d'emploi.

Mais les freins demeurent. Le premier concerne l'aspect financier, notamment le niveau trop bas des bourses accordées, selon une étude publiée en mars 2013 dans *Educational Researcher*. Laura le reconnaît volontiers, elle n'aurait « jamais pu aller en Angleterre, où la vie est beaucoup plus chère qu'ailleurs ». Or, ce sont les expériences de mobilité vers les pays anglophones qui sont souvent les plus valorisées sur le marché du travail.

La grande disparité des aides régionales ajoute aussi aux inégalités entre étudiants : en région

**L'éligibilité pourrait s'étendre aux bacheliers professionnels, aux élèves de CFA et aux demandeurs d'emploi**

Auvergne-Rhône-Alpes, les étudiants en mobilité peuvent toucher jusqu'à 95 euros par semaine, une somme cumulable avec d'autres sources de financement, alors que la région Grand-Est n'offre qu'une aide forfaitaire de 500 à 800 euros, selon la nature et la durée du séjour. Une situation que déplore Laure Coudret-Laut, qui souligne que, de son côté, l'agence Erasmus + France n'a « qu'un seul combat : le budget et sa souplesse de mise en œuvre ».

Mais la barrière financière n'est pas la seule. « Sont plus enclins à partir ceux qui sont déjà partis plus jeunes », rappelle la journaliste Isabelle Maradan, auteure d'*Ils ont fait Erasmus* (Editions de La Martinière, 256 pages, 30 euros). C'est ce que nombre de

chercheurs appellent « le capital de mobilité », un bagage international qui prédispose les jeunes à partir pendant leur vie étudiante et professionnelle. « Le frein psychologique, culturel, est très corrélié au milieu social, précise encore Isabelle Maradan, pour qui le seul moyen de contrecarrer ce phénomène est d'augmenter les possibilités de séjours à l'étranger pendant la période de scolarité obligatoire, soit avant 16 ans. »

Même ces obstacles financiers et culturels franchis, une troisième source d'inégalité persiste : les étudiants du supérieur ne bénéficient pas des mêmes offres de mobilité. Les expériences Erasmus se multiplient, mais elles ne sont ni identiques ni de valeur égale : alors que les écoles

**« Le frein psychologique et culturel est très corrélié au milieu de l'individu »**

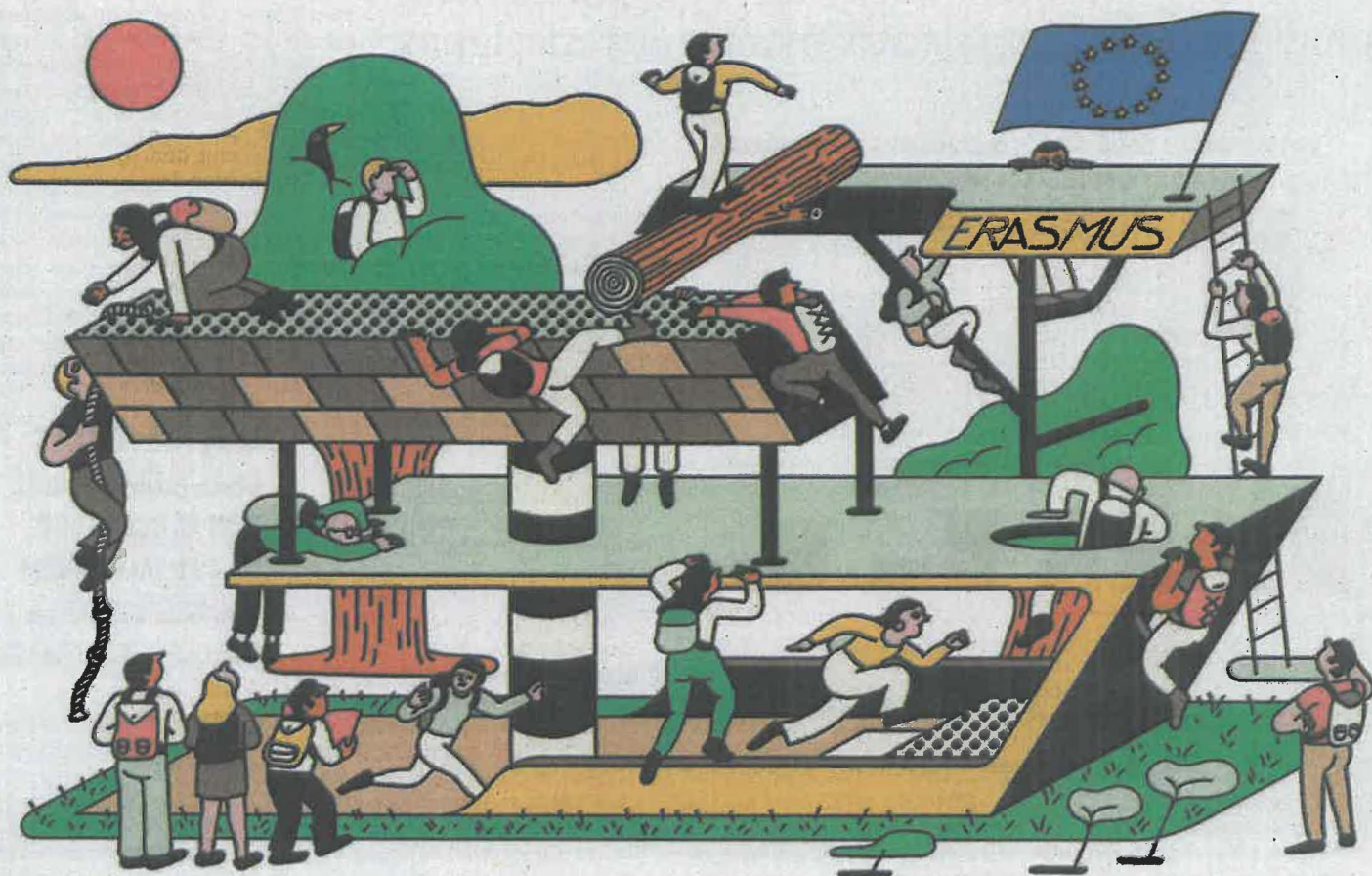
ISABELLE MARADAN  
journaliste et écrivaine

de commerce et d'ingénieurs, où 81 % des étudiants bénéficient d'un échange à l'international, affichent des partenariats avec de prestigieuses universités – comme Oxford ou le MIT de Boston –, les universités publiques françaises tissent des partenariats avec des institutions moins renommées, qui n'auront pas le même impact pour leurs étudiants sur le marché du travail.

**Un combat inégal**

La stratégie est assumée par les grandes écoles comme l'ESCP Europe : « L'expérience culturelle à l'étranger n'est pas suffisante, il y a aussi le réseau et les compétences acquises par les étudiants qui comptent énormément », insiste Léon Laulusa, directeur académique. Côté universités, on reconnaît que la compétition est rude : « On ne se bat pas à armes égales contre les grandes écoles », regrette Jean-Marc Olivier, vice-président chargé des relations internationales à l'université Toulouse-Jean-Jaurès. Le fonctionnement même des échanges Erasmus et bilatéraux, qui reposent sur des accords signés entre enseignants-chercheurs, contribue à reproduire « les hiérarchies et connivences existantes entre les institutions et les pays », selon Magali Ballatore, chercheuse en sociologie. Est-ce à dire que les universités publiques proposent des « mobilités low cost » à leurs étudiants ? Laure Coudret-Laut, qui se refuse à parler d'un « Erasmus à deux vitesses », insiste : la mobilité a d'abord pour fonction d'enrichir « les compétences transversales, comme l'autonomie ou l'indépendance ». ■

GABRIELLE RAMAIN



SIMON LANDREIN

## « Sur le marché du travail, ce sont les établissements fréquentés qui comptent »

**MAGALI BALLATORE, ENSEIGNANTE-CHERCHEUSE à l'université d'Aix-Marseille et spécialiste de la mobilité étudiante, fait le point sur le dispositif Erasmus. Alors que seuls 4 % des étudiants européens ont bénéficié de ce programme.**

**En quoi parler d'une « génération Erasmus » est-il paradoxal ?**

Il est incorrect d'associer ces deux termes. Une génération est un groupe de personnes appartenant à une même classe d'âge. Or, Erasmus concerne avant tout les étudiants... depuis trente ans – même si le nouveau dispositif Erasmus + regroupe aussi de nouveaux publics, comme les demandeurs d'emploi. De plus, il n'y a jamais vraiment eu d'objectif de « massification » ; si on avait voulu en faire un dispositif qui touche la majorité des étudiants, accessible à tous, on se serait fixé l'objectif d'enregistrer environ 80 % d'entre eux, comme celui du taux de réussite au bac. Or, au moment de la création d'Erasmus, l'objectif était de 10 % ! On présente la mobilité comme une norme, mais en réalité, c'est plutôt une exception. Ce constat est valable autant dans le système scolaire que sur les marchés du travail européens.

**En dehors de la contrainte financière, qu'est-ce qui peut bloquer les départs des étudiants ?**

Les élèves en mobilité sont éligibles à de nombreuses aides. Les boursiers peuvent d'ores et déjà cumuler les bourses européennes, du Crous et de leur région, de leur université lorsqu'elle en propose... Il y a, certes, des freins économiques à la mobilité, mais ce qui joue aussi dans la décision de partir, ce sont les « compétences migratoires » souvent acquises durant la socialisation primaire : les étudiants Erasmus ont a priori davantage voyagé que leurs camarades, ils sont aussi parfois issus de familles binationales, voire ont déjà vécu à l'étranger. Ils enrichissent ainsi un « capital culturel de type international ». Il est plus facile pour eux d'envisager de partir étudier à l'étranger, ils ont globalement une meilleure connaissance des langues... On constate par ailleurs que ces jeunes sont le plus souvent issus de milieux favorisés.

**Toutes les expériences Erasmus sont-elles comparables ?**

On a tendance à dire que « l'international, c'est très bien », mais de quel « international » parle-t-on ? Il est tout de même plus avantageux d'avoir été dans une

« institution prestigieuse » et acquis des compétences dans certaines langues dites « dominantes », que d'en maîtriser d'autres issues de pays moins influents sur la scène internationale – du moins en ce qui concerne l'insertion professionnelle. Ce sont les destinations et les institutions d'enseignement fréquentées qui sont importantes, non le mouvement en soi, qui sont valorisées sur le marché du travail – pour accéder à des emplois qualifiés, rémunérateurs, etc.

Les trajectoires des étudiants Erasmus sont donc loin d'être homogènes. Dans les écoles de commerce, d'ingénieurs ou dans les IEP français, l'offre de mobilité encadrée est riche, mais dans beaucoup d'autres institutions scolaires et universitaires, encore trop peu de contrats bilatéraux permettent aux élèves de partir à l'étranger. Après, beaucoup de personnes vous diront que l'intérêt d'Erasmus réside ailleurs, qu'il a forgé une « identité européenne », une « génération 100 % européenne ». Mais il suffit de regarder les données statistiques et de s'intéresser aux résultats de la recherche pour voir que les jeunes Européens n'ont pas une « identité » unique, mais multiple. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR G. RA.

# Bourse Région Mobilité Internationale Etudiants

auvergnethonealpes.fr

## Aide A COMPTER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018.

La bourse pour la mobilité internationale permet d'effectuer une période de formation ou de stage à l'étranger dans le cadre du diplôme préparé en Auvergne-Rhône-Alpes (diplôme ou titre homologué par l'Etat de niveau 3 à niveau 1). Toutes les destinations à l'étranger sont possibles, en dehors des POM-DOM-TOM-COM et des Principautés de Monaco et d'Andorre.

### Bénéficiaires

Cette bourse s'adresse aux **étudiants et aux apprentis du supérieur inscrits en Auvergne-Rhône-Alpes**. La mobilité du jeune doit être prévue au règlement des études de la formation suivie dans la région et/ou être validée par des crédits capitalisables (ECTS). La Région n'attribue pas de bourses de mobilité pour les étudiants originaires d'Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans un établissement situé dans une autre région française. Il ne nous est par conséquent pas possible de rédiger des attestations de non bourse dans le cadre de demandes de bourses de mobilité faites auprès d'une autre région française.

### Montant /Accompagnement proposé

- Forfait de base

La bourse est d'un montant de 95€ par semaine pour une mobilité de 4 à 36 semaines.

- Aides complémentaires cumulables

Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire par séjour d'un montant variable selon leur échelon de bourse sociale :

Echelon de bourse 4 : 305 euros	Echelon de bourse 7 : 530 euros
Echelon de bourse 3 : 230 euros	Echelon de bourse 6 : 455 euros
Echelon de bourse 2 : 155 euros	Echelon de bourse 5 : 380 euros
Echelons de bourse 1 et 0bis : 80 euros	

Les étudiants et apprentis du supérieur en situation de handicap bénéficient d'une aide complémentaire d'un montant de 530 € Les étudiants et apprentis effectuant une mobilité au Bade-Wurtemberg, en Catalogne ou en Lombardie bénéficient d'une aide complémentaire forfaitaire d'un montant de 300 €

### Modalités

La candidature est à déposer dans l'extranet régional **avant le départ à l'étranger**. Vous devez prendre contact avec le service des relations internationales ou l'administration générale de votre établissement avant votre départ. Aucune candidature directement envoyée à la Région n'est acceptée.

Les pièces à joindre à la demande de bourse sont : CV, lettre de motivation, RIB, convention de stage

Chaque établissement dispose d'un nombre défini de bourses. Il peut opérer une sélection et une répartition parmi les candidats éligibles. L'attribution de la bourse n'est donc pas automatique. Le nombre de semaines attribuées peut ne pas couvrir l'intégralité du séjour à l'étranger.

C'est l'établissement d'inscription en Auvergne-Rhône-Alpes qui effectue la sélection des dossiers de demandes de bourses de mobilité régionales, selon un calendrier pouvant varier d'un établissement à un autre.

Les demandes acceptées feront l'objet d'un arrêté du Président de la Région. Une notification de bourse, accompagnée des pièces nécessaires pour le versement de la bourse, sera envoyée au bénéficiaire.



Agence du Service Civique / Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport  
www.erasmusplus-jeunesse.fr

## **PARTENARIATS STRATEGIQUES**

### **QU'EST-CE QU'UN PARTENARIAT STRATEGIQUE ?**

Les Partenariats Stratégiques offrent l'opportunité à des organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, mais aussi à des entreprises, des autorités publiques, des organisations de la société civile actives dans différents secteurs socio-économiques de coopérer afin de mettre en place des pratiques innovantes conduisant à des enseignements, des formations, des apprentissages, du travail de jeunesse, des modernisations institutionnelles et innovations sociétales de haute qualité.

Erasmus + offre une grande flexibilité en termes d'activités que les Partenariats Stratégiques peuvent mettre en œuvre. La description du projet doit démontrer que ces activités sont les plus appropriées pour atteindre les objectifs du projet.

### **QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UN PARTENARIAT STRATEGIQUE ?**

**Objectifs :** Les partenariats stratégiques visent à soutenir le développement, le transfert et/ou la mise en œuvre de pratiques innovantes à des niveaux organisationnels locaux, régionaux, nationaux ou européens. Ils encouragent les initiatives conjointes promouvant la coopération, l'apprentissage par les pairs et l'échange d'expériences à l'échelle européenne.

Les partenariats stratégiques doivent être en lien avec les priorités établies par la Commission européenne. Pour prétendre à une subvention les partenariats stratégiques devront se référer soit à une ou plusieurs priorités transversales ; soit à une ou plusieurs priorités spécifiques au secteur jeunesse.

**Les priorités transversales** communes aux différents secteurs de l'action Partenariats stratégiques :

- Encourager l'acquisition, l'évaluation et la reconnaissance d'aptitudes et compétences, afin de favoriser l'employabilité et l'inclusion sociale. Cette dynamique nécessite la coopération entre les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du monde professionnel.
- Favoriser l'inclusion sociale et l'équité de tous à travers l'amélioration des compétences sociales, civiques, interculturelles, critiques et la participation des jeunes.
- Faciliter la transition des apprenants à travers différentes pratiques relevant de l'éducation formelle/non-formelle, ainsi que par la reconnaissance, la validation et la valorisation des compétences et des qualifications.
- Accroître le développement professionnel de ceux qui travaillent ou sont actifs dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse en innovant et en augmentant la qualité et les choix dans la formation initiale et la formation continue, en mettant en place de nouvelles pédagogies et méthodologies.
- Accroître l'implication d'autorités publiques locales et régionales dans le développement qualitatif des domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.
- Promouvoir le décloisonnement entre les différents secteurs de l'éducation (formel, non-formel, informel) pour soutenir l'insertion professionnelle, l'apprentissage individuel et le développement personnel des étudiants, apprenants, étudiants.
- Améliorer les capacités d'organisations actives dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, notamment dans le champ du développement stratégique, du management organisationnel, du leadership, de la qualité.

- Diversifier l'offre de formation, de l'internationalisation, de l'équité et de l'inclusion, des activités qualitatives et ciblées pour des groupes spécifiques.
- Augmenter l'adéquation au marché du travail des apprentissages et des qualifications.
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'investissement pour l'Europe et à l'élaboration de systèmes d'investissement durable et novateurs, dans les secteurs de l'insertion professionnelle, de l'enseignement, de la formation, de l'apprentissage formel et non formel.
- Sensibiliser aux patrimoine et valeurs européennes dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, à travers des approches participatives et interculturelles.
- Soutenir, dans tous les secteurs, la sensibilisation aux défis environnementaux et climatiques.
- Favoriser l'adoption des technologies numériques et des pédagogies innovantes et ouvertes dans l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité des sexes et à la prise en compte des différences en matière d'accès et d'utilisation par les groupes sous-représentés.
- Promouvoir également l'utilisation des cadres européens sur les compétences numériques des éducateurs, des citoyens et des organisations, y compris le développement et l'utilisation de ressources éducatives libres, de manuels scolaires libres et de logiciels éducatifs libres et gratuits.

**Les priorités propres du secteur jeunesse** dans le cadre d'un Partenariat stratégique sont les suivantes :

- Promouvoir la qualité et l'innovation de l'animation socio-éducative ainsi qu'à la reconnaissance du travail de jeunesse de haute qualité. La priorité sera donnée aux projets soutenant :
  - l'inclusion et l'employabilité des jeunes défavorisés;
  - le dialogue interculturel et la diversité dans la société;
  - la coopération transectorielle pour une plus grande perméabilité entre tous les domaines d'action ;
  - la professionnalisation des travailleurs de jeunesse et le renforcement des capacités et des pratiques des organismes du secteur ;
  - favoriser l'inclusion et l'employabilité des jeunes défavorisés en accordant une attention particulière aux jeunes menacés de marginalisation;
  - le renforcement des liens entre les politiques, le secteur de la recherche et les pratiques;
  - une meilleure connaissance, reconnaissance et validation du travail de jeunesse et de l'éducation non-formelle à différents niveaux (européen, national, régional, local);
  - la transition de la Jeunesse à l'âge adulte y compris le passage dans le monde du travail ;
  - la reconnaissance de la situation des jeunes et l'optimisation des politiques de la Jeunesse.
- Promouvoir l'autonomie, l'accès aux droits et la participation active et la citoyenneté active des jeunes à travers des projets qui :
  - favorisent la participation politique, sociale et civique de tous les jeunes au niveau local, régional, européen ou mondial,
  - permettre aux jeunes d'exprimer leur opinion et d'être entendus par les différents acteurs de la vie publique actifs dans le processus politiques et/ou sociaux qui les concernent.
  - encouragent la diversité, l'inclusion sociale, le dialogue interculturel et inter-religieux, les valeurs communes européennes que sont la liberté, la tolérance, la connaissance et le respect des droits de l'homme ;
  - renforcent l'esprit critique et l'éducation aux médias chez les jeunes afin de lutter contre la désinformation, la propagande et la manipulation ;
  - favoriser la citoyenneté active et notamment le volontariat et la solidarité entre les jeunes ;
  - renforcent l'esprit d'initiative en particulier dans le domaine social et pour soutenir leurs communautés ;

- améliorent les synergies entre les domaines d'actions concernant les jeunes.
- Promouvoir l'éducation entrepreneuriale et l'entrepreneuriat social chez les jeunes. La priorité sera donnée aux projets encourageant la mise en œuvre concrète d'initiatives entrepreneuriales dans le cadre d'*initiatives transnationales* de jeunes dans le but de lutter contre les difficultés et les problèmes rencontrés dans leur quotidien.

## QUI PEUT PARTICIPER A UN PARTENARIAT STRATEGIQUE ?

Les Partenariats Stratégiques sont ouverts à n'importe quel type d'organisation active dans le domaine de l'éducation, de la formation ou de la jeunesse ou dans d'autres secteurs socio-économiques aux activités transversales (par exemple : des autorités locales et régionales, des centres de reconnaissance et de validation, chambres de commerce, organisations commerciales, des centres de conseil, des organisations culturelles). Selon l'objectif du projet, un Partenariat Stratégique doit impliquer des partenaires divers et les plus appropriés afin de bénéficier d'expériences variées, de profils et expertises spécifiques, en vue de produire des résultats pertinents, de haute qualité.

En règle générale, les Partenariats Stratégiques visent la coopération entre des organisations établies dans **les Pays programme**. Cependant, des organisations en provenance **des pays partenaires du programme** peuvent être impliquées dans des Partenariats Stratégiques, comme partenaires (pas comme porteurs de projet), à condition que leur participation apporte une valeur ajoutée essentielle au projet. Cette plus-value doit être argumentée et conditionne l'éligibilité de l'ensemble du projet. Si celle-ci n'est pas prouvée, l'ensemble du projet sera rejeté.

Il sera également nécessaire de différencier les participants et les publics cibles :

### Participants :

- travailleurs de jeunesse
- décideurs
- personnel actif dans l'éducation et la formation
- experts, spécialistes, professionnels, chercheurs
- groupe de jeunes non-rattachés à des organisations dans le cadre des initiatives de jeunes transnationales
- jeunes, volontaires, étudiants, adultes, apprenants (principalement sur des phases d'expérimentation et de dissémination du projet).

### Publics cibles :

- Jeunes avec moins d'opportunités, NEETs, jeunes en décrochage scolaire
- volontaires, étudiants, stagiaires, apprentis, élèves, adultes, apprenants
- travailleurs de jeunesse, personnel actif dans l'éducation, la formation, l'économie sociale et solidaire

## QUELLES ACTIVITES PEUVENT ETRE SOUTENUES DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT STRATEGIQUE ?

Durant le cycle du projet, les Partenariats Stratégiques permettent de réaliser un vaste choix d'activités, par exemple :

- Activités qui renforcent la coopération entre organisations en vue d'établir des échanges de pratiques ;
- Activités pour promouvoir le développement, l'expérimentation et /ou la mise en œuvre de pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- Activités qui facilitent la reconnaissance et la validation de connaissances, de compétences acquises au travers de l'éducation formelle, non formelle et informelle ;
- Activités de coopération avec les autorités régionales pour promouvoir le développement des systèmes de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et leur intégration dans des actions de développement local et régional ;
- Les initiatives transnationales de jeunes qui augmentent les compétences et l'esprit d'entreprise (incluant l'entrepreneuriat social) ;
- Activités de soutien aux apprenants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap et qui facilitent les transitions entre l'apprentissage et l'accès à l'emploi ;
- Activités de lutte contre la ségrégation et les discriminations et qui encouragent l'égalité, la diversité et l'inclusion.

Les Partenariats Stratégiques peuvent aussi permettre d'organiser des formations, enseignements ou activités d'apprentissage, à condition qu'elles apportent une plus-value à la réalisation des objectifs du projet.

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE DIRECTEUR TERRITORIAL  
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE**

**SESSION 2021**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Une note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 1 (concours externe)  
Coefficient : 3 (concours interne)

# VERSO

**SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES**

*Ne retournez que suite au signal du responsable de salle*

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 40 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.